

ADMINISTRATION
4, rue Paradis, 4
ADRESSER MANDATS ET COMMUNICATIONS
A M. L'ADMINISTRATEUR
ANNONCES
A LYON: AGENCE FOURNIER
Rue Confort, 14
A PARIS: AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 8

L'ECHO DE LYON

JOURNAL REPUBLICAIN INDEPENDANT

REDACTION
48, rue de la République
LES MANUSCRITS NON INSERES
NE SONT PAS RENDUS
ABONNEMENTS
RHONE ET DEPARTEMENTS LIMITROPHES
8 mois, 5 fr.; 6 mois, 4 fr.; Un an, 18 fr.
AUTRES DEPARTEMENTS
8 mois, 6 fr.; 6 mois, 5 fr.; Un an, 22 fr.

LE PROCES RAVACHOL — LA DYNAMITE A PARIS

Nous prions nos abonnés dont l'abonnement expire le 30 courant, de vouloir bien le renouveler d'urgence pour éviter un retard dans l'envoi de leur journal.

L'ATTENTAT D'HIER

Ainsi que nous le disions, hier, à la première heure, un nouveau crime a terrifié Paris. C'est le moment de garder tout son sang-froid, c'est le moment de ne pas perdre la tête — et surtout de ne pas faire le jeu de ceux qui ont intérêt à affoler la France.

Nos confrères de la presse républicaine sont du même avis que nous et, comme nous, voici ce qu'ils disent à la première heure :

Nous trouvons-nous en présence d'un vaste complot contre la société ?

Non, nous ne pouvons le croire.

Il ne se peut pas que dans la France, éclairée, marchant en tête de la civilisation, dans la France affranchie par la République, il ait pu se former un tel complot s'affirmant par le meurtre et la dévastation.

Il ne se peut pas que dans un pays où les revendications sociales sont assurées de recevoir satisfaction, il y ait une fraction, si infime soit-elle, de la population, qui ait pu se concerter en vue de l'assassinat froidement médité, systématiquement perpétré.

Non, cela n'est pas : pour l'honneur de la République et de notre pays de France, nous ne voulons, nous ne pouvons le croire.

Ce crime, c'est l'œuvre sinistre de quelques fanatiques isolés que la nation tout entière, pure de semblables doctrines, répudie et maudit.

Pour être difficile, le devoir du gouvernement est tout tracé !

La moindre marque d'affolement de sa part serait un désastre.

Que par sa fermeté, par la netteté de ses résolutions indiquant qu'il est en pleine possession de lui-même, il rassure la nation.

Qu'il frappe, mais d'une main sûre et rapide, sans ostentation, sans mise en scène, sans inutile déploiement d'une force qui doit se concentrer sur un seul point.

Parce qu'il y a quelque part un parricide, on ne met pas tout un pays en prison.

Que le gouvernement, s'il y a lieu, sauve la société, mais silencieusement, efficacement et sans rechercher l'apparat qui énerve la vindicte publique en affolant l'opinion.

Il était bien inutile de retenir Ravachol à Paris pour l'y juger alors que la purge d'une contumace l'appelait ailleurs.

Que les fautes précédemment commises par une action policière et judiciaire qui a paru désorientée servent au moins à rectifier ce qu'il y avait jusqu'ici d'hésitant, d'incertain dans la préparation d'une répression qui semblait faite pour la galerie.

Que le gouvernement fasse honnêtement, loyalement son devoir, et le pays, rassuré et se sentant sérieusement défendu, aura promptement raison d'une poignée d'hallucines pour lesquels, bien loin de reconnaître en eux une seule de ses aspirations, il n'a que de l'horreur.

LES COULISSES ELECTORALES

Au deuxième arrondissement, la situation semble beaucoup plus simple qu'au premier, sinon moins délicate.

Là, en effet, la question semble ainsi posée : votera-t-on pour ou contre l'administration actuelle, représentée par son chef, M. Gailleton ?

Deux grandes organisations électorales luttent dans cet arrondissement, non pas à coups de programmes — les programmes sont les mêmes — non pas à coups de candidats — la plupart des candidats de l'une ont été à d'autres époques les candidats de l'autre, mais en se cantonnant sur ce seul point : l'approbation ou la désapprobation de ce que l'administration municipale a fait ou a voulu faire.

Le Comité central porte M. Gailleton en tête de sa liste. Il lui a adjoint les noms de MM. Debolo (le signataire des plans de la rue Grôlée), de M. Bouillon, de M. Penelle, de M. Georges Hoffier, de M. Rivière, de M. Affre, de M. Chippier et de M. Berlioz — ces trois derniers appartenant au parti socialiste et devant, dans la pensée du Comité, lui amener des adhésions de l'autre côté des Voûtes.

Les électeurs qui prétendent que bien des fautes ont été commises par l'administration municipale et qui estiment qu'un avis sévère doit être donné à ceux qui ont trop oublié les intérêts de la ville et qui se sont trop laissés entourer par une coterie uniquement occupée de ses intérêts personnels, ces électeurs-là, combattent avec le Comité de concentration dont une des personnalités les plus en vue est M. le docteur Augagneur.

Ce comité qui, lui, a l'appui déclaré du Lyon Républicain dressé définitivement sa liste au moment où nous écrivons ces lignes : on la trouvera sans doute à la troisième page du journal.

On y verra très probablement le nom de M. Francis Clermont, architecte. M. Clermont n'est pas précisément le candidat du Comité de concentration. Il avait d'abord refusé toutes les candidatures à lui offertes soit par la Concentration, soit par le Comité central, soit même par les très hauts personnages qui résument les plus chers intérêts du central.

Mais au dernier moment, une réunion de plus de cent entrepreneurs du II<sup>e</sup> arrondissement s'est formée et lui a demandé avec instance d'être au conseil municipal le représentant autorisé et indépendant de l'imposante corporation qui a tant eu à se plaindre de l'administration municipale, surtout depuis que la rue Grôlée est en cours d'exécution.

Cette candidature, dans la pensée des entrepreneurs du II<sup>e</sup>, est une candidature de protestation, de surveillance et de compétence indiscutée. M. Clermont n'a pas cru devoir se refuser à un désir ainsi unanimement exprimé. Il a accepté sous condition que sa candidature aurait bien le caractère professionnel et que son indépendance politique resterait entière — quel que fût le comité républicain auquel les entrepreneurs du II<sup>e</sup> arrondissement croiraient devoir

s'adresser. Ceux-ci ont décidé de demander au Comité de concentration d'inscrire sur sa liste le nom de M. Clermont.

— Nous croyons savoir que c'est à des présent chose à peu près faite.

Evidemment, c'est au II<sup>e</sup> arrondissement qu'aura lieu la plus acharnée bataille. C'est là aussi que les positions des adversaires seront les plus nettes et qu'on saura le mieux où on va et ce qu'on veut.

Les socialistes seront en nombre égal sur la liste du Central et sur celle de la Concentration.

On nous dit aussi que les réactionnaires s'apprent à voter pour une liste qui paraîtra au dernier moment et qui aura, on peut le prévoir d'avance, un nombre important d'adhérents, car, au II<sup>e</sup> arrondissement, le parti réactionnaire a toujours été nombreux et discipliné.

Tout cela nous annonce un ballottage où les listes se suivront de près — après quoi, il faut espérer que les républicains, qui mettent la République et son affermissement au-dessus des rivalités de personnes, sauront s'unir, au second tour, pour former une liste acceptable par toute la démocratie, — c'est-à-dire composée en vue de l'intérêt général — et non pas au profit de quelques intérêts particuliers.

On nous fait remarquer qu'un I<sup>er</sup> arrondissement, M. Marc Guyard n'a pas été officiellement présenté comme candidat et que M. Faugier ne s'est pas dévoué pour lui, mais est simplement arrivé en trop mauvais rang pour être porté sur la liste. — Dont acte.

DÉPÊCHES PAR SERVICE SPECIAL

LE CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 26 avril. Les ministres se sont réunis ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Carnot.

M. Loubet, président du conseil, au nom du ministre de la marine qui était absent, a fait signer la promotion suivante :

NOMINATIONS DANS LA MARINE

Sont nommés : au grade de contre-amiral, le capitaine de vaisseau de Courthille; au grade de capitaine de vaisseau, les capitaines de frégate, Ravel, Huguot, Faugue, le lieutenant au grade de capitaine de frégate, les lieutenants de vaisseau de Geis-de-Guyon-de-Pampelome, Berry, Arago, Sauvay; au grade de lieutenant de vaisseau, les enseignes Millaut, Strohl, Glon dit Ville-neuve, Charpentier-de-Cossigny, Guissey; au grade d'enseigne de vaisseau, les aspirants Moyret, Perron, Petit, Bardou, Castagne, de Kargariou, Geneix-Chabanier, Po.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

M. Ricard, garde des sceaux, a fait signer le mouvement judiciaire suivant :

Sont nommés : conseiller à la cour de Montpellier, M. Rivals, président du tribunal de Castelnaudary, en remplacement de M. Monsservin, élu sénateur; procureur de la République à Castellane, M. Pic, procureur à Sisteron; procureur de la République à Sisteron, M. Savelli, procureur à Briançon; procureur à Briançon, M. Decori, procureur à Sartène; procureur à Sartène, M. Gabrielli, avocat.

Juge d'instruction à Nîmes, M. Roque, procureur à Apt; procureur à Apt, M. Monier, procureur à Toul; procureur à Toul, M. Sommier, procureur à Beaume-les-Dames; procureur à Beaume-les-Dames, M. Chauvin, juge d'instruction à Albertville; juge d'instruction à Albertville, M. Chevalier, juge suppléant à Lyon; procureur à Rambouillet, M. Coland de Salcette, avocat général à Alger; avocat général à Alger, M. Eon, procureur à Oran; procureur à Oran, M. Chouzy, substitut à Lyon; substitut à Lyon, M. Deschamps, procureur à Gex; procureur à Gex, M. Durand, substitut à Bourg; substitut à Bourg, M. Breyton, juge suppléant à Carpentras.

LE Procès Ravachol

Paris, 26 avril.

Les Mesures d'Ordre

Les débats de l'affaire Ravachol ont motivé des mesures d'ordre toutes spéciales, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du Palais-de-Justice.

Dans la salle d'audience, il n'y a que des avocats en robes, les témoins et les journalistes judiciaires.

Au fond de la salle, le public debout est extrêmement restreint; la plupart des places sont, nous assure-t-on, occupées par des agents de la sûreté. Des gardes républicains, dissimulés dans cette partie de la salle ont reçu l'ordre, à la moindre manifestation, d'expulser les perturbateurs.

Derrière la cour, deux rangées de fauteuils installés pour les magistrats ou les hautes personnalités appartenant au monde officiel qui ont manifesté le désir de suivre les débats, le secrétaire particulier du garde des sceaux, plusieurs conseillers à la cour de cassation, etc.

Dans le prétoire, les conversations vont leur train; elles roulent sur l'explosion du restaurant Véry.

L'Audience

L'audience est ouverte à onze heures cinq.

M. le conseiller Gués préside; il est assisté de MM. les conseillers Mercier-Beer et Poutlier.

Le siège du ministère public est occupé par le procureur général, M. Quesnay de Beaurepaire, qui demande à la cour de s'adjointre un troisième assesseur et qu'il soit tiré au sort un troisième juré.

Au banc de la défense sont assis M<sup>es</sup> Lagasse, Deschamps, Fourcade, Henri Robert et Eugène Crémieux.

Les Accusés

Un vif mouvement de curiosité se produit à l'arrivée des accusés qui, escortés de gardes républicains, prennent place au banc dans l'ordre suivant :

- 1<sup>o</sup> François-Claudius Königstein, dit Ravachol, s'étant dit Léon Léger, Roch, Richard, Laurent, né à Saint-Chamond le 14 octobre 1859;
2<sup>o</sup> Charles-Achille Simon dit Biscuit, né à Saint-Jean-le-Blanc le 1<sup>er</sup> mai 1873;
3<sup>o</sup> Joseph-Marius Jas-Béala, né à Firminy, le 15 avril 1865;
4<sup>o</sup> Charles-Ferdinand Chaumontin, né à Vienne, le 29 novembre 1857;
5<sup>o</sup> La fille Rosalie Soubère, dite Mariette, née à Saint-Etienne, le 21 septembre 1868.

On sait que Ravachol est ce moment poursuivi pour un autre crime; Simon a déjà été condamné; quant aux trois autres accusés, ils n'ont jamais subi de condamnations.

L'Acte d'accusation

Après les formalités d'usage, M. le président Gués donne la parole au greffier Wilmes pour la lecture de l'arrêt de renvoi et de l'acte d'accusation. Ce document est déjà connu.

Ravachol est accusé d'avoir : 1<sup>o</sup> le 11 mars 1892, à Paris, tenté de commettre volontairement et avec préméditation un homicide sur la personne de M. le conseiller Benoist; 2<sup>o</sup> d'avoir, le 11 mars 1892, à Paris, tenté de commettre volontairement et avec préméditation un autre homicide sur des personnes non dénommées habitant au n<sup>o</sup> 136 du boulevard Saint-Germain; 3<sup>o</sup> d'avoir, le 27 mars 1892, à Paris, dans des conditions identiques, tenté de commettre volontairement et avec préméditation un homicide sur la personne de M. Bulot, substitut du procureur général, et 4<sup>o</sup> d'avoir, à la même date, tenté de commettre un autre homicide volontaire et avec préméditation sur les locataires non dénommés habitant le n<sup>o</sup> 39 de la rue de Clichy.

Simon, Béala, Chaumontin et la fille Soubère sont accusés de complicité dans les faits du 11 mars 1892. Simon et Chaumontin sont également accusés de complicité dans les faits du 27 mars 1892.

Les pièces à conviction

La table des pièces à conviction est encombrée d'une multitude de caisses dont quelques-unes renferment des cartouches, des filtres, éprouvettes et autres instruments dont Ravachol se servait pour ses expériences chimiques, un cylindre en fer saisi chez Chaumontin, des débris des maisons dynamitées, tels que des fragments de rames en fer, etc.; un modèle de bombe en bois, une boîte à asperges, etc.

Une autre boîte renferme des barbes postiches et tous les accessoires utiles pour se grimer.

La lecture de l'acte d'accusation qui s'est poursuivie sans incident a été terminée à 11 heures 50.

L'Appel des Témoins

L'huissier audencier fait l'appel des témoins cités à la requête du procureur général. Ils sont au nombre de neuf, parmi lesquels MM. le conseiller Benoist, Bulot, substitut du procureur général, la femme Chaumontin, le garçon du marchand de vin Lhérot, etc.

La défense en a fait citer onze, parmi lesquels l'anarchiste Leboucher à la requête de Ravachol.

LES INTERROGATOIRES

L'interrogatoire commence à midi précis.

Interrogatoire de Ravachol

M. le président dit à Königstein que puisqu'il est plus connu sous le nom de Ravachol, il l'interpellera sous ce nom.

R. — Parfaitement.

Le président. — Les renseignements fournis sur vous par la police de St-Etienne sont déplorables. On vous représente comme un faux-monnayeur, un contrebandier, un malfaiteur dangereux. R. — La police n'a eu à me juger qu'à partir de 1890 à 1891. D'ailleurs, j'ai avoué les faits qui me sont reprochés.

Le président. — Oui, mais d'abord vous avez nié.

M. Lagasse demande à la cour de faire approcher Ravachol qui est un peu dur d'oreille.

Trois gardes républicains, sur l'ordre du président, amènent Ravachol au pied de la cour, et l'interrogatoire se poursuit.

M. le président rappelle que la police a trouvé aux domiciles de Ravachol 2 revol-

vers, 2 flacons d'acide nitrique, un thermomètre à 200 degrés, une fausse barbe, 2 lanternes sèches, un rat de cave, en un mot tous les ustensiles des malfaiteurs.

Le président, faisant ensuite allusion aux assassinats commis par l'accusé dans le département de la Loire, Ravachol dit :

— Quand j'ai avoué ces faits, je croyais qu'on allait me poursuivre à cause d'eux. Maintenant que je vois qu'il ne doit pas en être question ici et que ces faits ne sont pas soumis au jury, je m'attendrai de répondre.

Le président. — C'est votre droit. Quant à moi, magistrat, mon devoir est d'en parler pour faire connaître votre passé au jury.

Il raconte alors l'assassinat de l'ermite de Chamblais à qui Ravachol vola, après l'avoir tué, une somme de 30,000 fr. Il rappelle ensuite la violation de sépulture dont Ravachol s'est également rendu coupable et lui demande où il a fait connaissance de Béala.

— Est-ce à Saint-Etienne? — Non, répond l'accusé.

D. Et l'adresse de Chaumontin, qui vous l'a donnée? — R. Je ne me la rappelle pas, mais je le saurais que je ne vous le dirais pas (Rires).

D. — Quand vous êtes venu à Paris, apportiez-vous de l'argent? — R. Oui, 7,000 fr. environ.

D. D'où provenait cet argent? — R. Du vol de l'ermite.

D. Et pourquoi vous êtes-vous présenté à Chaumontin sous le nom de Léon Léger? — R. Parce que je savais être poursuivi par la police sous mon autre nom.

D. Où avez-vous fait connaissance de vos co-accusés? — R. Chez Chaumontin.

D. Vous faisiez des conciliabules chez lui et vous complotez la mort de MM. Benoist et Bulot. — R. Du tout.

D. — Mais comment avez-vous connu les détails de l'affaire Decamps-Dardare? — R. Par les journaux et par mes amis. J'ai éprouvé un véritable sentiment de colère et d'indignation. J'ai trouvé que le président Benoist avait été trop partial et que le substitut Bulot n'aurait pas dû requérir la peine de mort contre des pères de famille comme Decamps.

D. — Quand un père de famille a commis un crime, le devoir du ministère public est de requérir sévèrement contre lui. — R. La police aussi m'a indigné. Elle a mal agi avec mes camarades arrêtés : au poste on les a roués de coups. Voilà pourquoi j'avais résolu de faire sauter le commissariat de Clichy.

D. Et pourquoi ne l'avez-vous pas fait? — R. Parce que j'ai pensé qu'il fallait frapper plus haut.

D. N'est-ce pas au contraire parce que vous avez vu un agent de garde à la porte du commissariat? — R. Peut-être bien, et cependant sa présence ne m'aurait guère gêné, je l'aurais supprimé (sensation).

Le président. Vous n'auriez pas hésité à tuer un agent? — R. Nullement. C'est Béala et Simon qui m'en ont empêché.

Ravachol nie avoir pris part au vol de cartouches de dynamite de Soisy-sous-Etioles.

Le président. — Cependant vous aviez dit à Chaumontin que vous étiez l'auteur de ce vol. — R. Il l'a sans doute revé (Rires).

Attentat du boulevard St-Germain

On aborde l'attentat du boulevard Saint-Germain.

Le président. — Qui est-ce qui vous a donné l'adresse de M. le président Benoist? — R. C'est le compagnon Viard.

D. — Qui est-ce qui a chargé l'engin? — R. C'est moi. La marmite renfermait 50 à 60 cartouches. J'y avais semé des débris de fer en guise de mitrailles. J'ai pénétré seul dans la maison.

D. — Vous étiez accompagné de Simon et de Béala. — R. Non, j'étais seul.

D. — Comment? cela vous l'avez reconnu à l'instruction et aujourd'hui vous le niez! — R. C'est à présent que je dis vrai.

Simon voulant parler, le président l'invite à attendre qu'il soit interrogé à son tour : « Autant qu'il dise franche-

Feuilleton de l'ECHO DE LYON 27 Avril

LE TOUR DU MONDE

En Quatre-Vingts Jours PAR JULES VERNE

Andrew Stuart, était loin de partager cette confiance. La discussion continua donc entre les gentlemen, qui s'étaient assis à une table de whist, Stuart devant Flanagan, Fallentin devant Phileas Fogg.

— Je soutiens, dit Andrew Stuart, que les chances sont en faveur du voleur, qui ne peut manquer d'être un habile homme.

— Allons donc! répondit Ralph, il n'y a plus un seul pays dans lequel il puisse se réfugier.

— Par exemple! — Où voulez-vous qu'il aille? — Je n'en sais rien, répondit Andrew Stuart, mais, après tout, la terre est assez vaste.

— Elle l'était autrefois... dit à mi-voix Phileas Fogg. Puis : A vous de couper, monsieur, ajouta-t-il en présentant les cartes à Thomas Flanagan.

La discussion fut suspendue pendant le robbre. Mais bientôt Andrew Stuart la reprit, disant :

— Comment, autrefois! Est-ce que la terre a diminué, par hasard?

— Sans doute, répondit Gauthier Ralph. Je suis de l'avis de M. Fogg. La terre a diminué, puis qu'on la parcourt maintenant dix fois plus vite qu'il y a cent ans. Et c'est ce qui, dans le cas dont nous nous occupons, rendra les recherches plus rapides.

— Et rendra plus facile aussi la fuite du voleur!

— A vous de jouer, monsieur Stuart! dit Phileas Fogg.

Mais l'incredule Stuart n'était pas convaincu et, la partie achevée :

— Il faut avouer, monsieur Ralph, reprit-il, que vous avez trouvé là une manière plaisante de dire que la terre a diminué! Ainsi parce qu'on en fait maintenant le tour en trois mois...

— En quatre-vingts jours seulement, dit Phileas Fogg.

— En effet, messieurs, ajouta John Sullivan, quatre-vingts jours, depuis que la section entre Rothal et Allahabad a été ouverte sur le « Great-Indian peninsular railway », et voici le calcul établi par le Morning-Chronicle :

Table listing travel routes and durations: De Londres à Suez par le Mont-Cenis et Brindisi, railroads et paquebots... 7 jours. De Suez à Bombay, paquebot... 13 — De Bombay à Calcutta, railway... 3 — De Calcutta à Hong-Kong (Chine), paquebot... 13 — De Hong-Kong à Yokohama (Japon) paquebot... 6 — De Yokohama à San-Francisco, paquebot... 22 — De San-Francisco à New-York, railway... 7 — De New-York à Londres, paquebot et railway... 9

Total... 80 jours.

— Oui, quatre-vingts jours, s'écria Andrew Stuart, qui, par inattention, coupa une carte maîtresse, mais non compris les mauvais temps, les vents contraires, les naufrages, les déraillements, etc.

— Tout compris, répondit Phileas Fogg en continuant de jouer, car, cette fois, la discussion ne respectait plus le whist.

— Même si les Indous ou les Indiens enlèvent les rails, s'écria Andrew Stuart, s'ils arrêtent les trains, pillent les fourgons, scalpent les voyageurs!

— Tout compris, » répondit Phileas Fogg, qui, abattant son jeu, ajouta : « Deux atouts maîtres. »

Andrew Stuart, à qui c'était le tour de « faire », ramassa les cartes en disant :

« Théoriquement, vous avez raison, Fogg, mais dans la pratique... »

— Dans la pratique aussi, monsieur Stuart.

— Je voudrais bien vous y voir.

— Il ne tient qu'à vous. Partons ensemble.

— Le ciel m'en préserve, s'écria Stuart, mais je parierais bien quatre mille livres (100,000 fr.) qu'un tel voyage, fait dans ces conditions, est impossible.

— Très possible, au contraire, répondit M. Fogg.

— Et bien, faites-le donc!

— Le tour du monde en quatre-vingts jours?

— Oui.

— Je le veux bien.

— Quand?

— Tout de suite.

— C'est de la folie, s'écria Andrew

Stuart, qui commençait à se vexer de l'insistance de son partenaire. Tenez, jouons plutôt.

— Refaites alors, répondit Phileas Fogg, car il y a « mal donne. »

Andrew Stuart reprit les cartes d'une main fébrile; puis, tout à coup, les posant sur la table :

« Eh bien, oui, monsieur Fogg, dit-il, oui, je parie quatre mille livres? »

— Mon cher Stuart, dit Fallentin, calmez-vous. Ce n'est pas sérieux.

— Quand je dis : je parie, répondit Andrew Stuart, c'est toujours sérieux.

— Soit! » dit M. Fogg. Puis, se tournant vers ses collègues :

« J'ai vingt mille livres (500,000 fr.) déposés chez Baring frères. Je les risquerai volontiers... »

— Vingt mille livres! s'écria John Sullivan. Vingt mille livres qu'un retard imprévu peut vous faire perdre.

— L'imprévu n'existe pas, répondit simplement Phileas Fogg.

— Mais, monsieur Fogg, ce laps de quatre-vingt jours n'est calculé que comme un minimum de temps!

— Un minimum bien employé suffit à tout.

— Mais pour ne pas le dépasser, il faut sauter mathématiquement des railways dans les paquebots, et des paquebots dans les chemins de fer!

— Je sauterai mathématiquement.

— C'est une plaisanterie!

— Un bon Anglais ne plaisante jamais, quand il s'agit d'une chose aussi sérieuse qu'un pari, répondit Phileas Fogg. Je parie vingt mille livres contre qui voudra que je ferai le tour de la terre en quatre-vingt jours au moins, soit

dix-neuf cent vingt heures ou cent quinze mille deux cents minutes. Acceptez-vous?

— Nous acceptons, répondirent MM. Stuart, Fallentin, Sullivan, Flanagan et Ralph, après s'être entendus.

— Bien, dit M. Fogg. Le train de Douvres part à huit heures quarante-cinq. Je le prendrai.

— Ce soir même? demanda Stuart.

ment ce qu'il en est, » répliqua Simon. (Hilarité).

Ravachol reprenant la parole, dit :

— J'ai déposé seul l'engin sur le palier du premier étage, au-dessus de l'entresol afin d'attaquer l'immeuble à son centre. J'ai allumé la mèche et l'explosion s'est produite au moment où je regardais le trottoir.

En ce qui concerne l'attentat de la rue de Clichy, Ravachol dit avoir connu l'adresse de M. Bulot par le Bottin.

D. Cette fois-là, l'engin était formidable ? — R. Oh ! oui, formidable.

Il raconte qu'il s'est servi de sa valise comme engin : la mèche était alors de 90 centimètres de long.

Après un léger déjeuner, je quittai ma chambre de Saint-Mandé, muni de ma valise. Je pris le tramway et j'arrivai rue de Clichy vers huit heures.

J'ai ouvert la serrure de ma valise sur le trottoir, puis je l'ai prise par les deux poignées.

Je suis monté à deuxième, j'ai mis les feux aux mèches, mais les cartouches s'étaient déplacées et comme elles renfermaient de la poudre de mine, je m'exposais beaucoup en approchant l'allumette, mais cela ne m'a pas arrêté et je venais de parcourir une cinquantaine de mètres dans la rue quand l'explosion s'est produite.

D. Vous avez été déjeuner ensuite dans un restaurant du boulevard Magenta chez M. Véry.

Ce restaurant, ajoute-t-il, est devenu tristement célèbre. — R. J'ai engagé la parole avec le garçon.

D. Vous avez été mal inspiré. — R. Oh oui, mais que voulez-vous, quand on veut propager des idées de justice et de vérité, il est malheureux de s'adresser à des igno- rants qui ne vous comprennent pas.

D. L'avez-vous converti ? — R. Sans doute que non (Hilarité).

Ravachol ajoute :

— J'ai l'intention de vous exposer mes théories.

M. le président faisant un geste : — Oh ! très brièvement, s'écrie Ravachol, en quelques mots, car je ne suis pas un orateur.

Le président. — Oui, vous êtes surtout un homme d'action. (Mouvement.)

Ravachol lit alors un papier dans lequel il dit pourquoi il a voulu tuer MM. Benoist et Bulot :

1° Parce que M. Benoist a été trop partial dans l'affaire Decamps et qu'il a élevé la peine au maximum ;

2° Ensuite parce qu'il n'a pas servi contre les agents qui ont frappé nos camarades au poste de Clichy où on ne leur a seulement pas donné un verre d'eau à boire ni pour se laver leurs plaies. Voilà pourquoi je voulais me venger contre M. Benoist et contre M. Bulot qui ont requis la peine de mort contre des pères de famille. J'ai voulu faire comprendre à ceux qui veulent appliquer des peines qu'ils doivent être plus doux s'ils veulent qu'on soit éloquent pour eux.

Il parle ensuite de la vie misérable qu'il a menée toujours et dit qu'il a la douleur aujourd'hui de voir assis à côté de lui des personnes qui ont toutes ses sympathies et qui n'ont commis que la faute de l'avoir connu.

Il dit qu'il voudrait que l'anarchie fût comme une grande famille où tout le monde partagerait en frères. Il avait l'intention de terroriser pour qu'on portât sur les anarchistes un regard attentif sur leur situation malheureuse et qu'au lieu de les considérer comme des criminels on reconnût qu'ils étaient les défenseurs des opprimés.

Le président. — Quand on vous a arrêté, vous avez déclaré que vous aviez encore à votre disposition 270 à 300 cartouches de dynamite. Voulez-vous, et je vous le demande pour la dernière fois, nous dire où se trouvent ces cartouches ? R. — Non, je ne le dirai pas (Mouvement).

M. le procureur général. — A quel usage était destinée la strychnine trouvée à votre domicile à Saint-Mandé ? R. — J'avais ce poison par prudence.

Le procureur général. — Vous aviez cela comme vous aviez des revolvers, c'était un en-cas, c'était une réserve. R. — Parfaitement.

Interrogatoire de Simon

M. le président interroge Simon dit Biscuit.

D. Vous avez été condamné déjà pour... — R. J'ai été victime d'une infamie, c'est parce que j'avais emporté de l'atelier, comme je le voyais faire à tous les ouvriers, une feuille de tôle, que mon patron m'a fait arrêter.

D. Vous êtes actuellement renvoyé devant le tribunal correctionnel pour un autre vol. — R. C'est faux.

D. Le rapport du commissaire de police dit que vous êtes animé des plus mauvais instincts et que vous êtes très dangereux. — R. Je suis au contraire très calme.

D. On a saisi chez vous un modèle de bombe en bois garni de cartouches non chargées. Que comptiez-vous en faire ? Était-ce pour effrayer la police quand elle viendrait perquisitionner ? — R. Non, c'était pour lui faire une farce, et pour amuser le directeur du laboratoire. (Rires)

Simon qui fait le louste et prend un ton gouaillier, dit qu'il est, lui aussi, un peu dur d'oreilles. (Nouveaux rires). Aux questions que lui pose le président, il répond par ces mots : « Parfaitement » ou bien : « J'ai la mémoire très courte ».

D. Avez-vous connu Biard ? — R. Oui.

D. Saviez-vous qu'il avait participé aux événements de la Commune ? — R. Parfaitement.

D. Et Chaumentin, comment l'avez-vous connu ? — R. Par une recommandation de Biard qui, un peu avant de mourir, m'avait adressé à lui.

Il reconnaît avoir pris part à la tentative de Clichy, mais il ajoute qu'il a eu peur que des ouvriers en fussent victimes, et qu'il a dissuadé Ravachol de déposer l'engin. L'accusé fait preuve du plus grand cynisme.

D. — Comment avez-vous su l'adresse de M. Benoist ? — R. C'est Ravachol qui m'a dit où il habitait, mais comme il ne savait pas l'étage, j'ai fait une enquête moi-même, j'ai parcouru l'escalier, je pensais que c'était comme dans les autres commerces et qu'il y aurait une plaque indicatrice sur sa porte, je m'étais trompé (Hilarité).

Il reconnaît qu'il faisait le guet le jour de l'attentat du boulevard Saint-Germain.

Interrogatoire de Chaumentin

Dans son interrogatoire, Chaumentin reconnaît avoir reçu à son domicile plusieurs anarchistes, notamment Ravachol, Simon, Béala et la fille Soubère. Il ne nie pas qu'on ait trouvé chez lui deux revolvers, un fusil et de nombreuses

douilles de cartouches. Il reconnaît avoir prié Béala, alors domicilié à Saint-Etienne, de lui expédier des cartouches de grisoutine à Pamiers.

— J'ai reçu Ravachol chez moi à Saint-Denis, à son arrivée à Paris ; il m'était recommandé par des camarades.

Il affirme que Ravachol lui a fait l'aveu du vol de dynamite de Soisy-sous-Etiolles ; mais Ravachol dit ne pas se rappeler le fait, qu'il conteste du reste.

Chaumentin reconnaît bien avoir été au courant des projets de Ravachol, mais il déclare avoir renoncé volontairement à accompagner, jusqu'au bout du boulevard Saint-Germain, ses co-accusés.

Le président. — Béala a dit cependant que vous aviez porté la marmite ? — R. Si l'a dit, c'est pour se venger de moi, car il a cru que j'étais un dénonciateur.

Béala, interrogé, dit qu'il n'en est pas bien certain.

Simon. — C'est parce que Chaumentin était père de famille qu'on le laissa en route.

Chaumentin. — C'est volontairement que je ne les ai pas accompagnés.

Le procureur général. — Ne savez-vous pas que vos co-accusés ont eu l'intention de déposer une bombe dans un couloir du Palais de Justice très fréquenté par la magistrature. — R. Parfaitement, je l'ai raconté au juge d'instruction.

D. — Et comment le savez-vous ? — R. Je l'avais entendu dire par Ravachol. Si quelqu'un était hardi, disait-il, il pourrait faire sauter le Palais de Justice. Gustave Mathieu lui avait même indiqué le couloir le plus fréquenté par les magistrats.

A la demande de M. Lagasse, Chaumentin déclare que le caractère de Ravachol était des plus doux, qu'il aimait beaucoup les enfants et faisait facilement des aumônes aux camarades malheureux.

M. Lagasse. — Est-ce qu'il ne buvait pas souvent que de l'eau ? — R. Oui, très souvent. (Rires).

Une voix dans l'auditoire. — Tous les méchants sont buveurs d'eau.

Interrogatoire de Béala

M. le président interroge Béala : les renseignements de police le représentent comme un ouvrier bon, laborieux et travailleur.

D. Quand vous êtes arrivé à Saint-Denis avec Mariette Soubère, avez-vous apporté des cartouches de grisoutine ? — R. Nullement.

D. Le contraire cependant a été dit par Chaumentin. — Ce n'était pas de la grisoutine, dit celui-ci.

Béala nie avoir jamais reçu en dépôt de l'argent volé à l'ermite par Ravachol ; il reconnaît avoir porté la marmite le jour où on voulait effrayer le commissaire de Clichy.

Le président. — Comment, effrayer ? Mais Simon nous a dit tout à l'heure qu'on n'avait renoncé à l'attentat que dans la crainte de blesser les ouvriers et vous dites que l'engin était anodin ? — R. Je ne le croyais pas aussi dangereux qu'il l'était.

D. Et au boulevard Saint-Germain, vous y étiez ? — R. Parfaitement, mais j'ignorais ce qu'on voulait en faire.

Interrogatoire de Mariette Soubère

Mariette Soubère vit avec Béala depuis 6 ans. Elle ne nie pas avoir caché la marmite sous ses jupes, mais elle prétend qu'elle ignorait le contenu et la nature de l'objet qu'on lui demandait de cacher.

C'est Ravachol, dit-elle, qui m'avait sollicité de l'accompagner avec ses amis.

D. Vous deviez savoir ce que vous répondez aux employés de l'octroi, observé le procureur général, et vous n'ignoriez pas que c'était un objet très grave à cacher. — R. Je ne savais pas, dit-elle.

Ravachol, se levant : Si on l'avait interrogé, j'aurais revendiqué la propriété de l'objet.

Les interrogatoires sont terminés. On entend les témoins.

LES TÉMOINS

Déposition de M. Benoist

M. Benoist, qui semble très ému, dit que la veille de l'attentat, sortant de chez lui vers 3 heures 1/2, il crut remarquer deux individus très mal crûs qui semblaient être en observation devant sa maison. Cependant, il n'y fit pas grande attention. Il ajoute :

— Je vis avec ma fille, mon gendre et leur enfant. Si j'avais été l'objet d'un attentat personnel, je crois que je pardonnerais, mais les miens et d'autres locataires de la maison, ont failli devenir victimes de cet attentat, je ne puis donc écouter ce que me dirait mon cœur. J'ai eu l'honneur d'occuper le siège du ministère public, dans l'affaire des anarchistes de Levallois-Perret, j'ai fait mon devoir en requérant sévèrement contre les accusés, c'est pour cela, paraît-il, que leurs camarades m'ont voué une haine mortelle.

Il raconte ensuite la scène de l'explosion et dit qu'il n'a pu quitter son appartement situé au 5<sup>e</sup> étage que par l'escalier de service, l'escalier principal s'étant complètement effondré.

En voyant l'état de l'immeuble de la rue de Clichy, personne ne peut s'expliquer comment il n'y a pas eu de morts, c'est un véritable hasard. La force de projection a été telle que les contreaux de table ont été projetés des tiroirs et se sont fichés dans la cloison de ma salle à manger. Mon appartement a été un des moins endommagés de la maison.

Déposition de M. Girard

Le dernier témoin, M. Girard, directeur du laboratoire, expose longuement les constatations qu'il a été appelé à faire.

Suspension d'audience

L'audience est suspendue pendant dix minutes.

Les accusés, qui ont appris par leurs défenseurs l'attentat commis hier soir au restaurant Véry, en ont manifesté une vive joie.

Reprise de l'audience

A la reprise, M. Girard ayant ajouté quelques mots à sa déposition, M. Lagasse, au nom de Ravachol, dépose des conclusions demandant acte à la cour de ce que, contrairement aux prescriptions de l'article 319, le témoin a eu sa déposition interrompue par une suspension d'audience et s'est trouvé en communication directe avec le public.

La cour, statuant sur les conclusions déposées par M. Lagasse, dit qu'il n'y a pas lieu de donner acte.

Déposition de la femme Chaumentin

La femme Chaumentin est ensuite appelée à déposer : elle est accompagnée d'une mignonne fillette de 4 à 5 ans environ. Elle paraît très émue en voyant son mari sur le banc des accusés et elle dit qu'elle ne sait rien.

M. le président procède alors par questions.

D. — Ravachol ne vous a-t-il pas dit que Mariette Soubère avait porté l'engin ? — R. C'est vrai.

D. — N'a-t-il pas ajouté que Simon était avec lui ? — R. C'est faux.

Désormais, la femme Chaumentin ne répond plus que par ces mots : « C'est faux ».

Le procureur général. — Ne vous a-t-on pas menacé, Madame, si vous parliez. — R. (Avec vivacité) Jamais.

D. — Je m'étonne alors de votre attitude actuelle, elle contraste singulièrement avec celle que vous avez eue à l'instruction. Enfin, votre mari étant assis sur le banc des accusés, je comprends votre réserve, mais je suis convaincu que vous êtes sous le coup de menaces. — R. Jamais, répond la femme avec dureté.

M. Henri Robert lui demande si, depuis l'arrestation de son mari, elle n'est pas dans la dernière misère.

— Ce sont des parants qui me secourent, dit-elle ; j'ai deux enfants de 4 et 6 ans.

Elle quitte la barre et sa fille éclate en sanglots en s'éloignant. Son père, qu'elle n'a pu embrasser, est indigné. Il crie : « Une mère empêcher cette enfant d'embrasser son père ! »

Les autres témoins

Le témoin suivant, Chevallier, forgeron, dit qu'il a entendu parler les accusés de faire sauter des maisons.

Simon, se levant, crie : « Nous ne l'avons pas dit ! »

Le président. — Ce n'est pas à vous que je m'adresse, j'ai plus confiance dans la sincérité de Ravachol que dans la votre.

Ravachol interrogé, dit qu'il ne se rappelle pas.

Le garçon du marchand de vins Lhérot dépose ensuite. Il donne tous les détails qui ont marqué l'arrestation de Ravachol.

Le président le félicite de son courage et lui dit qu'il a rendu à la justice un très grand service.

Mlle Pouzot, propriétaire de Ravachol à Saint-Mandé, vient établir l'identité de l'accusé, qu'elle déclare bien reconnaître.

Le conducteur de l'omnibus dont s'est servi Ravachol pour aller rue de Clichy déclare se rappeler, en effet, l'avoir pris dans sa voiture.

On entend ensuite les témoins à décharge.

Le témoin Lagrange fournit les meilleurs renseignements sur Chaumentin qui est un très bon père de famille et un excellent ouvrier.

Hilbert a travaillé avec Chaumentin et dit qu'à l'atelier on n'a jamais parlé politique.

Pendant ces dépositions, la femme Chaumentin pleure silencieusement sur son banc.

Le témoin Cahloyer vient au nom de 750 membres de la chambre des syndicats des travailleurs de Saint-Denis, demander l'indulgence du jury en faveur de Chaumentin qui n'a pas trempé dans la dynamite, dit-il.

L'anarchiste Leboucher, détenu, est accompagné d'un garde-républicain, il vient déposer sur la requête de Ravachol, en faveur de son camarade : « Si l'a volé, ce n'est pas pour lui seul, s'il a commis les attentats qu'on lui reproche, c'est pour défendre la cause du parti. Ravachol lui est venu personnellement en aide, et il n'admettait pas que le vol fut commis au détriment d'un pauvre malheureux, il n'y a que les bourgeois qui en ont trop, qui méritent d'être volés. Leboucher provoque l'hilarité de l'auditoire en racontant qu'il a été arrêté parce que les agents l'ont pris pour Ravachol.

M. le procureur général dit que s'il a été arrêté, c'est pour un acte obscène commis sur la voie publique et non par suite d'une méprise.

Le RÉQUISITOIRE

M. le procureur général prend la parole à 6 heures 20.

Le procureur général proteste, tout d'abord, contre la tactique des défenseurs qui essaient de déminer l'affaire et la responsabilité des accusés ; il parle de l'anarchiste Duval voleur de profession, qui inaugura le rôle du révolté, qui, traduit devant le cour d'assises de la Seine pour vol, pillage et incendie de la maison de Mme Madeleine Lemerre, fut condamné à mort.

« Il a fait école, dit le procureur général, vous avez devant vous ses disciples, malgré l'horreur de leurs forfaits l'opinion semblait commencer à devenir moins rigoureuse, quand hier au soir une abominable catastrophe due à cette bande de malfaiteurs est venue jeter le trouble, la douleur et l'horreur dans les esprits.

« Il y a à l'heure où je vous parle un mort, peut-être deux, et partout au dehors on commence à trouver qu'il ne s'agit pas de l'anarchie mais qu'il s'agit de crimes de droit commun. Est-ce que si un Anastay était venu dire à vos prédécesseurs : « J'ai tué parce que je suis anarchiste, est-ce que ce mot aurait fait fléchir leur justice. Allons donc ! non ce masque ne suffit pas à cacher l'assassin, je vais vous démontrer, je l'espère, la culpabilité de ces gens-là, non pas à l'aide de déductions mais avec des preuves qui détermineront votre sentence. »

Le procureur donne alors lecture d'une lettre d'un magistrat de Liège qui lui dit : « Ce n'est pas seulement la magistrature française que vous défendez, mais celle de tous les pays. » Ce magistrat ajoute dans sa lettre qu'on a arrêté en Belgique un en-voi de 3.449 cartouches.

L'individu incriminé déclara que le vol avait été commis à l'instigation des anarchistes de Paris où ces cartouches devaient être expédiées.

M. Quesnay de Beaurepaire ajoute : « Ces héros du grand-espion obsession à un mot d'ordre du directeur qui montre quelle nécessité il y a de les frapper d'une façon inexorable. Ces gens-là condamnent tout le monde, les magistrats et les gens du peuple dont ils se disent les défenseurs, car, ajoute le procureur, ce sont des gens du peuple qu'a soignés le docteur Laugier.

Ravachol éclate de rire.

— Vous riez, s'écrie le procureur général. — Oui, répliqua Ravachol, parce que c'est beau.

— Eh bien ! dit M. Quesnay de Beaurepaire, tout Ravachol que vous soyez, j'espère vous faire cesser de rire en disant ce que pense de vous votre malheureuse mère.

Il raconte alors que cette pauvre femme a été plusieurs fois menacée de mort par son fils. Voilà l'individu que vous êtes, dit-il, vous vous êtes fait faux-monnayeur sans doute pour faire la charité aux pauvres avec la fausse-monnaie que vous fabriquez ! (Hilarité.)

M. de Beaurepaire énumère ensuite une à une toutes les charges et conclut en demandant la peine capitale pour Ravachol et Simon, une peine moins sévère pour Bealot et Chaumentin, mais laisse au jury le soin de décider du sort de la fille Soubère.

Un incident

M. Lagasse soulève un incident en disant qu'il a fallu tourner les textes de loi pour poursuivre la condamnation de Ravachol et de ses co-accusés, il ne veut pour preuve de ce qu'il avance que la nécessité dans laquelle le garde des sceaux s'est trouvé de demander à la Chambre des députés le vote d'une loi nouvelle.

Le procureur général fait observer que la loi nouvelle a été faite pour protéger les immeubles, tandis que la loi ancienne visait déjà la protection des personnes.

LES PLAIDOIRIES

M. Lagasse, tout en reconnaissant que les anarchistes sont désavoués par les républicains et les socialistes, dit qu'on ne peut nier que ce soient les accusés politiques qui sont sur ces bancs. Le défenseur qui s'échauffe outre mesure, fait le procès du procureur général dont il attaque violemment le réquisitoire et auquel il reproche d'avoir parlé de crime de droit commun dans cette affaire Ravachol. Il a entendu prendre la défense des misérables du peuple dont il fait partie, quoi qu'on en ait dit. Le jury de Montbrison sera peut-être implacable pour Ravachol quand il lui sera déféré pour l'assassinat qu'il a commis, mais le jury de la Seine n'a pas à s'occuper de ses crimes antérieurs. Il n'a qu'à juger pour ses attentats par la dynamite. Il attaque la police de Clichy qui s'est conduite en véritable brute envers les anarchistes Decamps et Dardaire.

Il s'efforce ensuite d'appuyer les jurés sur le sort de Ravachol qui a toujours été malheureux et qui n'est devenu anarchiste que devant les misères et les injustices dont il a été victime.

M. Lagasse termine en déclarant que la fin du siècle sera marquée par une révolution dont les attentats actuels sont les précurseurs. Il demande au jury de mitiger son verdict, sans profit aucun du reste pour son client, qui sera condamné à mort par la cour d'assises de Montbrison.

Des murmures se font entendre dans l'auditoire.

L'audience continue.

DYNAMITE A PARIS L'Explosion du Restaurant Véry NOUVEAUX DÉTAILS Paris, 26 avril. Les Lettres de menaces

Le restaurant Véry, depuis le jour de l'arrestation de Ravachol, était devenu un véritable objet de curiosité, et de nombreux consommateurs y venaient chaque jour. M. Véry avait même exploité la badauderie parisienne et, sur la table où avait déjeuné Ravachol, il avait fait retracer les traits du criminel.

A la devanture, dans le même but de réclame, on pouvait voir la photographie du garçon de salle Lhérot.

Les amis de Ravachol avaient promis qu'ils feraient payer cher à M. Véry son acte de courage civique. Tous les jours, MM. Lhérot et Véry recevaient des lettres de menaces. Pas plus tard qu'hier matin, Lhérot avait reçu une lettre de menaces ainsi conçue :

Souvenez-vous que c'est demain que se jugera l'affaire de Ravachol. Avant que la sentence soit prononcée, vous serez atteint par notre vengeance.

Mais, comme tous les jours le pauvre garçon recevait de pareilles missives, il ne prêta pas plus d'attention à cette dernière qu'aux autres.

Les anarchistes ont tenu parole.

L'impression de stupeur

Nous avons dit hier que rien ne pouvait dépeindre la profonde stupeur qu'avait causé dans Paris l'annonce de ce nouvel attentat, qui s'est répandue dans la capitale comme une traînée de poudre.

En quelques instants, une foule énorme, évaluée à vingt mille personnes, s'est amassée aux abords du restaurant. C'était, sur le boulevard Magenta, une mêlée indescriptible, chacun voulant approcher le plus possible du lieu du sinistre. Une surexcitation dont rien ne peut donner l'idée régnait dans cette foule.

La coïncidence de l'explosion avec la comparution de Ravachol aujourd'hui même devant la cour d'assises frappait tous les esprits et donnait lieu, comme on pense, aux commentaires les plus variés. Les gens du quartier s'en prénaient à M. Lozé, qui, après avoir fait surveiller d'une façon efficace, au début, les abords du restaurant Véry, aurait laissé de jour en jour la surveillance se relâcher, au point, disait-on, que, dans la soirée d'hier, il n'y avait même pas d'agents dans cette partie du boulevard Magenta.

L'exaltation, croissant avec les détails de l'attentat, qui parviennent amplifiés et aggravés, on ne proposait rien moins, dans certains groupes, que l'établissement de la cour martiale, voire même la proclamation de l'état de siège. C'est pire qu'une panique, c'est une véritable frénésie.

En une demi-heure, le boulevard Magenta était noir de monde ; les tramways, les omnibus, les voitures avaient dû interrompre leur circulation. La foule, bousculant les gardiens de la paix, arrivait jusqu'au lieu même de l'explosion, empêchant les pompiers de travailler.

A trois heures du matin, la foule, toujours énorme, stationnait encore aux abords du restaurant. Les pompiers et la police sont restés sur place toute la nuit.

Dans le public, il n'y avait qu'une voix pour dire que si, après cela, Ravachol sautait sa tête, il aurait de la chance.

Les Dégâts matériels

Enfin, les renforts arrivèrent, et, après une demi-heure de travail, les décomptes étaient déblayés et le désastre pouvait s'apercevoir dans toute son horreur.

Le restaurant Véry est entièrement détruit. A l'emplacement de l'ancien comptoir, se voit un vaste trou d'un mètre carré causé par l'explosion, qui indique probablement l'endroit où la machine infernale avait été placée.

Détail curieux : les dégâts, dans les étages de l'immeuble, sont pour ainsi dire insignifiants.

Au premier, les vitres sont brisées et les portes arrachées. Les vitres des deuxième et troisième étages sont également en miettes, mais aucun meuble n'a souffert.

La maison voisine a, elle aussi, subi quelques dégâts. Toutes les vitres sont brisées et les meubles des logements du premier étage ont quelques avaries. Voilà pour les dégâts matériels, considérables évidemment, mais bien moins importants que ceux causés par l'explosion de la rue de Clichy.

Chose curieuse : une pendule suspendue au mur du restaurant n'a pas été endommagée. Elle est restée là, flanquée d'un côté par un grand pain long tout noir, et de l'autre par un jambon à demi entamé.

Les Blessés. — Détails navrants

Les pompiers se sont préoccupés aussitôt de porter secours aux blessés, qui étaient nombreux. M. Véry, mortellement blessé, était tombé dans la cave, d'où l'on a eu toutes les peines du monde à le remonter, tant les douleurs qu'il éprouvait lui arrachaient des plaintes. On le transporta dans une pharmacie voisine. Le pauvre homme avait la cuisse gauche complètement coupée, ne tenant plus que par un lambeau de chair ; la jambe droite était abîmée, les chairs semblaient avoir été labourées ; la figure et les mains étaient en sang et toutes couraturées par des éclats de verre.

Dans le fond de la salle, sous des monceaux de débris, était M. Véry qui criait, pleurait et riait tout à la fois. Elle serait contre elle sa fille, une petite de douze ans, qui avait une blessure à la tête. « Mon mari ! où est mon mari ? s'écriait la pauvre femme. Ma fille n'est pas morte. Ah ! mon Dieu ! mon Dieu ! C'est horrible ! »

Les agents conduisirent la mère et la fille à la pharmacie Macorst, boulevard Magenta.

« Mon mari ! Je veux le voir ! répétait M. Véry avec instance, où est-il ? montrez-le moi ! »

Personne n'osait lui révéler le triste état de M. Véry. La malheureuse eut une violente crise de nerfs. On la conduisit avec sa fille, dans une voiture des ambulances urbaines, à l'hôpital Saint-Louis. A minuit, elle ne savait pas encore que son mari avait dû être amputé.

J'ai vu M. Véry à l'hôpital Saint-Louis. Elle a une blessure légère, mais la figure et les mains sont noires de poudre, et elle est dans un état de prostration absolue. Elle ne se rappelle rien. Ses yeux sont égarés et la folie semble guetter son cerveau affaibli. Après d'elle se tiennent les docteurs Beaurepaire et Verrier. Ces médecins craignent beaucoup pour sa raison.

Un fait à noter : toutes les personnes qui se trouvaient dans la boutique au moment de l'explosion sont restées sourdes.

On sortit aussi des décombes un ouvrier ajusteur, M. Gaudeau, qui était devant le comptoir au moment de la catastrophe. Il a été très grièvement blessé.

Mme Mathilde Martin, la cuisinière de M. Véry, n'avait pas, hier soir, à minuit, reconstruit la raison. Elle a été transportée dans une pharmacie, où elle est tombée sur une chaise comme une masse, sans force et sans mouvement. Son regard flottait dans le vide ; un rictus effrayant donnait à sa figure un aspect pénible. Elle ne pouvait parler et un tremblement nerveux agitait tous ses membres.

Enfin, une cinquième personne est blessée grièvement ; c'est M. Victor Hamon, ouvrier typographe, qui a eu une partie de la fesse droite enlevée et de graves brûlures sur toutes les parties du corps.

DÉPARTEMENTS

RHONE

vient sur la maîtrise avec laquelle le coup a été fait, et c'est le plus grand nombre qui s'accorde à dire que l'auteur de l'attentat a fait de « la belle ouvrage ». D'autres en envisagent les conséquences et considèrent que cette nouvelle manifestation des anarchistes aggrave singulièrement le procès Ravachol, qui deviendra la tête de Turc des bourgeois et paiera pour tout le monde. — Les plus prudents ont fait courir ce mot d'ordre : « Décapitons ! » et c'est ainsi que toutes les réunions anarchistes qui se tenaient hier soir à l'heure de l'attente se sont subitement dispersées et que toutes les séances ont été levées sans tambour ni trompette.

Dans les groupes anarchistes modérés, c'est-à-dire dans ceux qui, sans réprouver la dynamite, ne l'emploient pas, on croit reconnaître en ce forfait la main d'un anarchiste qui a un passé célèbre.

L'Enquête. — Les Constatations

Une foule énorme continue à stationner boulevard Magenta devant ce qui reste du restaurant Véry. Le service d'ordre est fait par les gardiens de la paix des 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> arrondissements. Ce matin, vers 9 heures, M. Athalin, juge d'instruction ; M. Goron, chef de la sûreté ; M. Brouardel, médecin-légitime ; M. Dresch et Trobert, commissaires de police ; M. Girard, chef du laboratoire municipal, et M. Vieille, ingénieur des poudres et salpêtres se sont rendus à nouveau au boulevard Magenta.

On ignore encore de quelle façon l'engin a été posé. M. Girard estime qu'il a dû être placé à l'intérieur de la boutique, même par un consommateur qui, après avoir allumé la mèche de la machine infernale, l'a poussée du pied contre la cloison et s'est retiré tranquillement ; on n'avait encore ce matin aucun débris de l'engin. Les pompiers de la caserne du Château-d'Eau, accourus au premier bruit du sinistre, ayant aussitôt enlevé tous les débris, qui ont été projetés sur le boulevard, les recherches à ce sujet seront donc plus longues. M. Athalin s'est rendu à l'hôpital Saint-Louis où il s'est entretenu un instant avec le docteur Péan.

L'Etat de M. Véry

Ce dernier a constaté un mieux satisfaisant dans l'état de M. Véry, qui n'a pas, comme le bruit en avait couru, cru pouvoir laisser le juge s'entretenir un instant avec le blessé. Celui-ci n'a pu fournir aucune indication ; la fièvre le travaillant, il a été à peu près impossible d'en obtenir des renseignements. Les mots : « Mélé-cassis, méle-cassis », revenaient incessamment dans ce qu'il disait. Voula-t-il indiquer qu'il croyait que l'auteur de l'explosion était un individu qui s'est fait servir cette consommation, ou est-ce le délire ? L'entretien n'a duré d'ailleurs que fort peu de temps.

D'autre part, M. Dresch a entendu ce matin trois femmes qui se trouvaient chez M. Véry au moment de l'explosion. Elles se sont spontanément présentées chez lui. Elles n'ont pu d'ailleurs fournir aucun renseignement utile à l'instruction. M. Ricard, ministre de la justice s'est rendu ce matin boulevard Magenta. M. de Freycinet a envoyé un de ses officiers d'ordonnance. Le bruit court que M. Carnot s'y rendra en personne cette après-midi.

LES JOURNAUX

Voici quelques extraits des journaux commentant l'explosion du restaurant Véry : La Justice dit : Devant un pareil malheur, devant ce malheur public, après avoir salué l'agonisant sur son lit de douleur, nous ne nous sentons pas le courage aujourd'hui de demander compte à n'importe qui de ce qui vient de se passer. Peut-être ceux qui sont chargés de nous défendre contre les véritables anarchistes, et qui ne savent pas les trouver et les punir, nous expliqueront-ils tout le misérable qui a été commis tranquillement la bombe du café Véry a pu tromper la surveillance des nombreux agents après avoir échappé aux arrestations de l'avant-veille. Le Voltaire : Nous entendions dire autour de nous, devant la boutique effondrée, que les anarchistes se plaçant eux-mêmes hors de la loi commune, une cour martiale leur conviendrait mieux que la cour d'assises. Pourquoi pas ? Tout frémissant de colère et d'indignation, Paris crie : Vengeance ! Vengeance et justice ! Vengeance au nom des victimes ! Justice au nom de la population honnête que des bandits essaient de terroriser ! Vengeance complète ! Justice implacable !

L'Événement :

Paris est voué au sacrifice : c'est décidé. L'anarchie, ennemie de la civilisation, fait des exemples et c'est Paris, la ville la plus magnifique du globe, qu'elle a choisie comme victime expiatoire. L'anarchie a un représentant dans tout déshérité du sort, quel qu'il soit. La campagne que semble vouloir entreprendre contre elle le gouvernement n'a donc pas beaucoup de chance de réussite, surtout si elle se maintient dans les proportions ridicules qu'on semble lui avoir assignées jusqu'à présent.

La Presse anglaise

Londres, 26 avril. La plupart des journaux commentent l'explosion de Paris. Le Times dit : L'application sévère de la loi est la seule réponse à faire aux attentats anarchistes. Si la vengeance des anarchistes doit continuer ainsi, personne ne croira en sûreté à Paris. Lorsque tous les Français auront suivi cette idée, les anarchistes n'auront qu'à bien se tenir. Le Daily News constate que la surveillance de la police a été décidément en défaut. La police est fautive, parce qu'elle a été dérangée par l'attentat. La particularité de l'explosion a été commise après l'arrestation de tant d'anarchistes démontre que la défense de la société est insuffisante.

Abandonnée

Abandonnée des matières nous oblige à renvoyer à demain la suite de notre intéressant feuilleton

L'ABANDONNÉE

Amputé. — Réunion électorale. — Dimanche dernier a eu lieu une réunion publique en vue des élections à laquelle prenaient part 250 électeurs, qui, à la majorité relative au bulletin secret ont élu 16 candidats, tous de bon et loyaux citoyens. Un incident s'est produit au début de la séance. M. Mare Callot, réactionnaire, s'est plaint qu'à la première réunion publique dans laquelle s'est formé le comité, l'on était allé quérir plusieurs notabilités de Condrüeu, entr'autres notre sympathique conseiller général, M. Genet, pour constituer le comité. Après une verte réplique de la part du président du comité, M. Callot n'a pu donner les preuves de ce qu'il avançait. Nous nous faisons remarquer, M. Callot, que nous n'avons pas agi comme un réactionnaire que vous savez qui a amené avec lui des électeurs étrangers à la commune d'Amputé pour faire de la propagande en dehors et en dedans de la salle. Cela, d'ailleurs, ne vous a pas réussi, car on a vivement invité vos deux acolytes à évacuer la salle. Puisque le comité réactionnaire ne vous plaît pas, pourquoi n'en formez-vous pas un ? Ne vous figurez pas, M. Callot, que votre intelligence et votre manière d'agir amèneront les hommes de bon sens à se mettre à vos genoux. Ces beaux temps de domination cléricale sont passés. Vous vous en apercevez dimanche prochain.

ISERE

Vienne. — Elections municipales. — Elle a enfin paru cet fameux prospectus bleu sur laquelle M. Jouffray fonde de si belles espérances : on l'a distribué, timidement il est vrai, et surtout aux amis que l'on n'a plus à convertir. Comme nous l'avons dit, on l'a lancée au dernier moment, pour que les contradictions n'aient plus le temps de surgir, et les répliques de se faire jour. M. Jouffray n'avait d'ailleurs pas besoin de prendre tant de précautions, nous n'avons jamais eu l'intention d'entrer dans le détail de cet opusule, de cet amas de chiffres erronés d'allégations mensongères et de promesses captieuses. Avant de lire cette brochure, du reste, l'électeur demandera qui fait les frais de cette publication, et appréciera la délicatesse d'un maire qui fait de réclamer aux dépens des contribuables, et prend dans la bourse du public l'argent nécessaire à sa campagne électorale.

On nous prie pourtant de relever dans ce factum le paragraphe intitulé : Simple renseignement (page 8). M. Jouffray affirme que si les crédits votés pour les travaux à effectuer au ruisseau de Maupas, n'ont pas été affectés à leur usage, la faute en est uniquement aux propriétaires riverains, signataires de la pétition, qui n'ont pas tenu leurs engagements. Ceux-ci tiennent à faire remarquer à M. Jouffray, qu'ils n'ont jamais meconnu leur signature, qu'ils n'ont jamais, commercialement parlant, voulu au moins celle d'un négociant dont les malheurs sont connus de tous. Le maire prétend encore que la municipalité a été avisée par certains propriétaires qu'ils se réservaient le droit de poursuivre la ville pour modification de l'état des lieux dans le cas où le projet de couverture serait exécuté. (Brochure bleue, page 8).

Mais il oublie de dire qu'un entrepreneur, par une lettre lue au conseil municipal en séance publique, offrait, en se chargeant des travaux pour 12,000 francs au lieu de 17,000 francs votés, de prendre à ses risques et périls toute réclamation et toute demande de dommages et intérêts qui auraient pu survenir. Il mettait ainsi la ville hors de cause et la municipalité n'avait plus à craindre de se voir engagée dans des procès et dans des dépenses imprévues. Voilà un échantillon de la sincérité de M. Jouffray ; on peut, d'après cela, juger de la valeur du reste de l'ouvrage. Et pour notre part, nous avons si peu peur d'être démentis, qu'un intérêt offre dix mille francs (10,000 fr.) à qui prouverait la fausseté de ce que nous avançons. — Ce n'est pas une offre de Gascon à la manière des promesses de M. Jouffray, et nous attendons avec confiance toutes les rectifications.

LOIRE

Roanne. — Les anarchistes roannais (deux nouvelles arrestations). — Hier, vers quatre heures du soir, en vertu d'un mandat d'arrêt décerné par le parquet de notre ville, M. Lacour, commissaire de police, a procédé à l'arrestation des nommés Claudius Recorbat, âgé de 19 ans, teinturier, rue de Clermont, et de Joseph Fatinet, âgé de 31 ans, perrier, rue Mulsant, 129. Dans les perquisitions opérées chez ces deux individus, on a saisi des pièces très compromettantes. Ces deux arrestations portent à treize le nombre de nos anarchistes écroués à la maison d'arrêt.

TERRIBLE ACCIDENT

Un Sous-Chef de Gare broyé On nous télégraphie de Saint-Etienne : Aujourd'hui, vers midi, un douloureux accident est venu jeter la consternation parmi le nombreux personnel de la gare de Saint-Etienne. M. Renaud, sous-chef de gare en remplacement, arrivait de Rive-de-Gier et attendait pour traverser la voie que le train n° 7517 qui vient de Clermont ait défilé devant lui lorsque, on ne sait encore par suite de quelle circonstance malheureuse, il fut heurté par le marche-pied d'un wagon et projeté sous le train. Le mécanicien s'étant aperçu de l'accident stoppa immédiatement, mais plusieurs wagons avaient déjà passé sur le corps du malheureux sous-chef de gare. Agé de 28 ans à peine, M. Renaud était un jeune homme plein d'avenir ; travailler infatigable, il avait su mériter l'estime de ses chefs et de ses subordonnés. Aussi laisse-t-il d'unanimes regrets.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Avril La séance est ouverte à 8 heures 30, sous la présidence de M. Gaillat. En tête de l'ordre du jour figurait la discussion du cahier des charges de l'Exposition nationale de 1894, mais plusieurs conseillers n'ayant pas encore reçu un exemplaire de ce document, le maire propose d'ajourner la discussion du projet à une séance ultérieure. Le conseil, consulté, décide que cette séance aura lieu vendredi, à 4 heures de l'après-midi. Le Presbytère de Saint-Bonaventure M. Guyaz, rapporteur du projet portant désaffectation du presbytère de Saint-Bonaventure, propose au conseil d'adopter l'offre suivante qui a été faite à la municipalité par le conseil de fabrique. Ce conseil a offert à la ville de lui céder un immeuble qu'il possède rue Thomassin, contre une somme de 300,000 francs. La ville, si elle acceptait cette proposition, donnerait en échange, recevrait l'Église, tant discuté il y a quelque temps, et elle pourrait le transformer en presbytère. Ce projet, qui est soumis à l'appréciation du conseil, comprend donc : 1° achat à la fabrique, moyennant 300,000 francs, d'un immeuble sis rue Thomassin ; 2° cessation de cet immeuble à MM. Delamarre et Ferrand qui donneront l'Église ; 3° installation du presbytère dans la maison qui sera édifiée sur cet lot. Une longue discussion s'engage à ce sujet entre le rapporteur et MM. Colliard,

LYON

NOS ÉCHOS

Le temps. — Observations du journal, 26 avril, 4 heures soir : Hauteur du baromètre : 757. — Température, + 13°. — Direction du vent : N.-O. — Maximum de température dans les vingt-quatre heures + 14°. — Minimum de température dans les 24 heures : + 9°. Situation générale. — Une dépression qui s'est accrue sur la mer du Nord produit une basse barométrique qui s'accroît encore sur l'Europe occidentale. Les fortes pressions sont refoulées au large. Le temps devient nuageux en France, on signale de nombreuses averses et la température baisse.

Dernière heure. — Le centre de la dépression passe sur le Danemark et la baisse continue en France et sur les îles Britanniques. Les hauteurs sont de 756 à Nice et 763 à Brest et Biarritz. Le temps qu'il fera aujourd'hui. — Ciel nuageux, ondées et éclairs, temps un peu plus frais.

Brillante et nombreuse assistance hier à l'église Sainte-Croix, où se célébrait le mariage de M<sup>lle</sup> Faugeron, fille du général Faugeron, commandant supérieur de la défense à Lyon, avec M. Bordier, banquier à Angers, et frère du célèbre chef d'orchestre, directeur de l'association artistique d'Angers. Le cardinal-archevêque Foulon a donné la bénédiction nuptiale aux jeunes époux. Reconnu parmi l'assistance : le gouverneur militaire baron Berge, les généraux Raynal de Tissonnière, Roulet, de Linères, etc., M. le préfet ; M. Rostaing, secrétaire général ; M. Guillemot, chef de cabinet, etc. ; de nombreux officiers et de hautes notabilités lyonnaises.

Pendant la cérémonie, Noté, le baryton du Grand-Théâtre, a chanté de la Santa Maria, de Faure, et le Salutaris, de Saint-Yves-Bax ; il était accompagné à la harpe par M. Forestier. M. Alexandre Luigini, notre premier chef d'orchestre, a joué un morceau de violon dû à l'inspiration de M. Bordier, le frère du marié. Enfin, M. Ticier, du Grand-Théâtre, a exécuté un solo de violoncelle.

Veut-on savoir par le menu la note des frais de l'instruction de l'affaire Ravachol : elle s'élève au total de 3,201 fr. 10, qui se décompose ainsi : Témoins 64 fr. 50, huissiers 42 50, médecin 18 », expertises 1,200 », police 1,288 60, photographes 465 80, casiers judiciaires 4 », port de pièces 5 10, Translation des prévenus 105 10, frais de voitures 7 50. Dire que cette carte ne sera sans doute pas la dernière à payer ! A ce prix-là, les explosions finiront par coûter cher aux bons contribuables et il faudra ouvrir un chapitre spécial au budget du ministère de la justice.

Notre excellent ami Massart vient de remporter un très grand succès à Bruxelles dans les Huguénots.

Grand succès à la rampe de l'« acte, au duo du 2<sup>e</sup> acte et au duo ; au 4<sup>e</sup> acte, c'était du délire. Un vrai triomphe, trois rappels chaleureux. A son entrée en scène, toute la salle l'a acclamé.

La Chronique s'exprime ainsi au sujet : « M. Massart a reparu samedi à la Monnaie, et la seule annonce de sa représentation avait suffi à remplir la salle. « L'excellent ténor a chanté le rôle de Raoul, des Huguénots, en pleine possession de ses moyens.

« La voix est restée très jolie, très fraîche, et elle semble avoir gagné, depuis quelques années, en puissance et étendue. « M. Massart, qui a acquis des qualités de comédien, a chanté avec une belle vaillance le septuor du duo et le duo du 4<sup>e</sup> acte, après lequel la salle entière l'a rappelé trois fois.

« Il est question, dit-on, de l'engagement de M. Massart pour l'année prochaine. « Tous les habitués de la Monnaie apprendront avec plaisir la nouvelle de la signature du contrat.

La Gazette n'est pas moins élogieuse : « Pleine chambre à la Monnaie samedi pour entendre M. Massart chanter les Huguénots.

« On sait que M. Massart, depuis qu'il nous a quittés, a fait à Lyon une brillante carrière, et l'on était curieux d'apprécier les changements apportés aux moyens et à la manière du sympathique artiste par sa déjà longue absence.

« M. Massart a toujours sa jolie voix, son don avec facilité les notes aigües de son emploi ; il s'en sert avec goût et adresse ; le chanteur a acquis de l'expérience et le comédien, de l'assurance et de la chaleur.

« La salle a fait à M. Massart un accueil des plus sympathiques et l'a applaudi et rappelé de bon cœur. « A ces applaudissements, ses amis de Lyon, et l'Écho en particulier, joignent les leurs bien cordialement.

LA GRÈVE DU GAZ

La commission centrale des six arrondissements de Lyon, convoque tous les consommateurs de gaz soucieux de leurs intérêts à une grande réunion publique qui aura lieu, aujourd'hui mercredi, à 3 heures, au Palais du Commerce, salle de la Bourse. Ordre du jour : 1<sup>o</sup> Lecture du rapport de la commission ; 2<sup>o</sup> Décisions à prendre pour la grève. Les collecteurs dont les listes de souscriptions pour la grève sont complètes, sont priés de les faire parvenir au trésorier, 9, quai de l'Hôpital.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Mercredi 27 Avril 118<sup>e</sup> jour de l'année. Premier quartier le 3 ; pleine lune le 11. Soleil : lever, à h. 48 ; coucher, 7 h. 8

Une bonne capture. — M. l'inspecteur Caro, a arrêté, hier, un dangereux malfaiteur, le nommé Jacques Deniz, dit Rochette, âgé de 27 ans, qui occupait une chambre garnie, 115, rue Servient. Deniz est accusé de nombreux vols qualifiés, commis dans les campagnes, près de Saint-Dider-au-Mont-d'Or, Lucenay, Villefranche, etc.

Les vêtements ou bijoux qu'il dérobait étaient vendus à Lyon à des recailleurs, et le produit servait à entretenir une maîtresse, Marie Fayard, demeurant rue Garibaldi. Deniz n'a fait aucune résistance et a tranquillement suivi les agents qui l'ont emmené à la prison Saint-Paul.

Les perquisitions opérées chez lui n'ont pas donné de résultats, mais dans la chambre de sa maîtresse, les agents ont découvert des bijoux de provenance suspecte, entre autres une montre qui a été reconnue pour avoir été volée à M. Béline, propriétaire à Saint-Dider-au-Mont-d'Or.

A la suite de cette saisie, Marie Fayard a été arrêtée pour complicité. Deniz est un très dangereux malfaiteur ; en février dernier, il est sorti de la prison d'Albertville, après avoir purgé une condamnation à deux années de prison que lui avait infligé la cour d'assises du Rhône.

Infanticide. — La nuit dernière, une découverte a été faite par MM. François Pelletier et Jean Pélessier, éboueurs. En curant un égout, dans la rue Dauphine, ils ont trouvé, enfoui dans la vase, le cadavre d'un enfant nouveau-né du sexe féminin.

Le corps, qui paraissait bien constitué, d'après ce qu'on en a pu juger, malgré l'état de putréfaction avancé dans lequel il se trouvait, avait été placé dans un panier plat en osier par la mère coupable, qui l'a ensuite jeté dans l'égout pour faire disparaître la preuve de sa faute.

Sur l'ordre de M. Duplaquet, commissaire de police du quartier de l'Hôtel-de-Ville, chargé de l'enquête, le cadavre du nouveau-né a été transporté à la Faculté de médecine. M. Lacassagne, médecin au rapport, en fera aujourd'hui l'autopsie.

Un anarchiste. — Hier soir, à 9 heures, un gros attroupement s'était formé place du Change, autour d'un individu qui, à pleins poumons criait : « Vive l'anarchie ! » Un gardien de la paix lui mit la main au collet et essaya de l'emmener. Mais l'énér-

Montvert et Deschamps, qui trouvent que la ville n'aura aucun bénéfice à tous ces échanges.

Le conseil, après avoir entendu les explications des conseillers favorables au projet, et de ceux opposés, adopte les conclusions du rapport.

Les Passages à niveau

Cette vieille question des passages à niveau est encore appelée. Le rapporteur, M. Guyaz, explique que plusieurs projets tendant à la suppression des passages à niveau, ont été étudiés par la compagnie P.-L.-M. Dans les uns, les rues et voies devaient passer sur la voie ferrée ; dans les autres, la voie ferrée sera au contraire élevée et passera au-dessus des rues.

Les conclusions du rapport invitent l'administration à faire étudier la question par le service de la voirie, à adopter l'un ou l'autre de ces projets, et à entamer des pourparlers avec les compagnies des chemins de fer, de façon à les faire aboutir dans un très bref délai. Adopté.

L'Ordre du jour

Les projets portant construction d'ascenseurs funiculaires de Lyon à Fourvière, et de Saint-Jean-Saint-Paul à Fourvière, sont renvoyés à l'examen du prochain conseil. M. Koch donne lecture d'un long rapport ayant trait à la réduction du prix du gaz de chauffage, et de celui employé comme force motrice.

La compagnie n'a pas voulu opérer des réductions, et prétend avoir le monopole de la fourniture de toutes les catégories de gaz qu'elle débite.

Cette prétention est inadmissible ; aussi, le rapporteur demande-t-il à l'administration d'entrer en pourparlers avec les sociétés qui désiraient fournir le gaz de chauffage et celui employé comme force motrice, et d'exiger de la compagnie actuelle le remboursement des cautionnements qu'elle a indûment exigés de ses abonnés.

M. Granand pense que la nouvelle compagnie qui se présenterait pour fournir le gaz de chauffage et de force motrice, devrait prendre la responsabilité du procès que l'ancienne compagnie ne manquera pas de faire à la Ville.

Les conclusions du rapport sont adoptées. Le conseil vote un crédit supplémentaire de 87,000 francs pour travaux imprévus de la Faculté de droit, adopte des projets de vente ou d'échange de terrains.

M. Bruyas lit un projet modifiant les tarifs de droit d'attache sur le Rhône et la Saône dans leur traversée de Lyon. Ces modifications sont adoptées.

A 10 heures 1/2, il restait encore un assez grand nombre de rapports à l'ordre du jour, mais la plupart des conseillers étant partis, M. Rossignoux qui avait remplacé M. Gaillat à la présidence, se voit dans l'obligation de lever la séance.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Comité de Concentration républicain de l'arrondissement

Dans une réunion tenue hier soir à la brasserie Fritz Hoffherr, rue de la Charité, 78, par le comité de concentration républicaine du deuxième arrondissement — réunion à laquelle assistaient plus de deux cents électeurs sous la présidence de M. Lévy, les candidatures suivantes ont été adoptées : MM. Garnier ; colonel Rousset ; docteur Victor Augagneur ; F. Clermont, architecte ; Maynard, ancien conseiller municipal ; Rollet ; Dupriez ; Commissaire.

M. Premet s'étant désisté, M. Commissaire a été désigné à sa place.

PHOENIX DU SERPENT — GRANDS RABATS

Dernière Heure

PAR SERVICE SPÉCIAL

LE PROCÈS RAVACHOL

(Suite de l'Audience)

Paris, 26 avril.

Me Deschamps, défenseur de Simon, implore la pitié des jurés en faveur de la jeunesse de son client.

Me Henri Robert dit que son client Chaumartin est seulement coupable d'avoir reçu chez lui ses co-accusés, et c'est uniquement parce qu'il a été assez franc pour parler lorsque la police ne savait de quel côté tourner ses investigations qu'il est aujourd'hui devant la cour d'assises.

Le défenseur fait ensuite l'éloge de la famille de Chaumartin qui habite Saint-Etienne où elle est des plus respectées.

INCIDENT

Comme en terminant Me Robert semblait défendre son client aux dépens de ses co-accusés, la femme Chaumartin s'est levée, s'est avancée dans le prétoire et a apostrophé ainsi l'avocat : « Il ne faut pas, monsieur le défenseur, que pour obtenir l'acquiescement d'un innocent vous cherchiez à en faire condamner d'autres ! »

Les gardes ont immédiatement ramené à sa place cette femme qui semble plus anarchiste que son mari et dont l'attitude nuira peut-être à ce dernier.

Me Fourcade prend la parole à minuit et demi. Il présente la défense de Beala dont il demande l'acquiescement. Les jurés fatigués, dont l'opinion est certainement faite, n'écoutent plus que d'une oreille distraite.

L'audience continue.

AUTOUR DU PROCÈS RAVACHOL

Paris, 26 avril.

La police a arrêté devant le Palais de justice deux anarchistes nommés Calliard et la femme Biser, dite Gentille, qui criaient : « Vive l'anarchie ! » Le bruit court que M. Quesnay de Beaurepaire aurait reçu un télégramme dans lequel on le menace de faire sauter cette nuit la maison qu'il habite.

LA DYNAMITE A PARIS

DEUX ARRESTATIONS

Paris, 27 avril 1 heure matin.

La police a arrêté, ce soir, boulevard Sébastopol un anarchiste militant, nommé François, dit Francis, qui est soupçonné d'être l'auteur ou un des complices de l'attentat commis hier dans la maison Véry.

Un autre anarchiste nommé Lapeyre a été également arrêté dans la soirée.

L'ÉVÊQUE DE MENDE

Paris, 26 avril.

La section des cultes du conseil d'Etat a adopté aujourd'hui l'appel comme d'abus dont il a été saisi contre l'évêque de Mende.

gumène opposa une vive résistance et il fallut que deux soldats vinssent aider l'agent à le conduire au poste.

Cet individu, qui jusqu'à présent a refusé de donner son nom, a été gardé à la disposition de la justice jusqu'à ce que l'on soit fixé sur son identité.

Vol à l'Exposition horticoles. — M. Reynoud, horticulteur, chemin de Strasbourg à Saint-Clair, qui a exposé une belle collection de cactées et de plantes grasses, a été victime d'un vol assez important. On lui a dérobé six plantes, dont deux de grande valeur, et qui pourront être difficilement remplacées.

Agression nocturne. — Les auteurs de l'agression commise dimanche soir, contre M. Riboulet, agression dont l'Écho de Lyon a déjà parlé, ont tous été arrêtés hier. Ce sont les nommés Berlioz, Froment et Comte, jeunes gens de 16 à 17 ans.

Berlioz, le principal inculpé, qui a porté les coups de couteau, tandis que ses compagnons s'étaient bornés à frapper avec un bâton, a été confronté, hier, avec sa victime encore en traitement à l'Hôtel-Dieu. Riboulet l'a parfaitement reconnu. Ces trois garnements ont été écroués sous l'inculpation de coups et blessures.

Les voleurs de caves. — La nuit dernière, à deux heures, deux gardiens du poste de la Banque, MM. Perrot et Valette, en tournée rue Centrale, remarquèrent que la porte d'allée du numéro 50, était entr'ouverte.

L'agent Perrot, flairant là un exploit de malfaiteur, pénétra dans le couloir, au moment précis, où un individu montait de la cave, tenant dans ses bras, un assortiment de bouteilles de vins vieux et de champagne. Ces derniers furent arrêtés et écroués par M. Lafon, de service à la Permanence.

Ils se nomment Etienne Revol, brossier, 10, rue Puits-Gaillot et Emile Porel-Blanc, cordonnier, 68, rue de la Charité. La cave dévalisée appartenait à M. Brun, avocat.

La même nuit, on a volé dans la cave de M. Michel Chalou, tûlier, 13, rue Lainerie, le contenu d'un fût de vin de 110 litres. Une enquête est ouverte par M. Schloesinger.

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui mercredi, 26<sup>e</sup> représentation de Le Voyage de Suzette, opérette féerique à grand spectacle en 5 actes et 11 tableaux, par MM. Chivot et Duru, musique de Léon Vasseur.

Une innovation

Nous apprenons la création, rue de la République, 24, à l'entre-soi (en face le Grand Bazar), du Grand Salon de la Bourse, coiffure et parfumerie.

Ce salon, organisé à l'instar somptueux des principales maisons parisiennes est appelé à obtenir un grand succès. Un service parfait, sous une direction expérimentée et une installation de premier ordre attireront au Grand Salon de la Bourse tout le public élégant.

Tiffauges (Vendée), le 22 septembre 1891. — Les échantillons de Piles Suisses que vous m'avez envoyés m'ont été d'une grande utilité dans plusieurs cas de constipation rebelle ; elles donnent des selles régulières sans coliques chez les chlorotiques lorsque la constipation est très opiniâtre. Vous pouvez vous servir de ma lettre pour l'usage que vous voudrez. Docteur Cosser.

A. M. Hertzog, ph. 28, r. Grammont, Paris.

PHOENIX DU SERPENT — GRANDS RABATS

Dernière Heure

PAR SERVICE SPÉCIAL

LE PROCÈS RAVACHOL

(Suite de l'Audience)

Paris, 26 avril.

Me Deschamps, défenseur de Simon, implore la pitié des jurés en faveur de la jeunesse de son client.

Me Henri Robert dit que son client Chaumartin est seulement coupable d'avoir reçu chez lui ses co-accusés, et c'est uniquement parce qu'il a été assez franc pour parler lorsque la police ne savait de quel côté tourner ses investigations qu'il est aujourd'hui devant la cour d'assises.

Le défenseur fait ensuite l'éloge de la famille de Chaumartin qui habite Saint-Etienne où elle est des plus respectées.

INCIDENT

Comme en terminant Me Robert semblait défendre son client aux dépens de ses co-accusés, la femme Chaumartin s'est levée, s'est avancée dans le prétoire et a apostrophé ainsi l'avocat : « Il ne faut pas, monsieur le défenseur, que pour obtenir l'acquiescement d'un innocent vous cherchiez à en faire condamner d'autres ! »

Les gardes ont immédiatement ramené à sa place cette femme qui semble plus anarchiste que son mari et dont l'attitude nuira peut-être à ce dernier.

Me Fourcade prend la parole à minuit et demi. Il présente la défense de Beala dont il demande l'acquiescement. Les jurés fatigués, dont l'opinion est certainement faite, n'écoutent plus que d'une oreille distraite.

L'audience continue.

AUTOUR DU PROCÈS RAVACHOL

Paris, 26 avril.

La police a arrêté devant le Palais de justice deux anarchistes nommés Calliard et la femme Biser, dite Gentille, qui criaient : « Vive l'anarchie ! » Le bruit court que M. Quesnay de Beaurepaire aurait reçu un télégramme dans lequel on le menace de faire sauter cette nuit la maison qu'il habite.

LA DYNAMITE A PARIS

DEUX ARRESTATIONS

Le Bossu OU LE PETIT PARISIEN

QUATRIÈME PARTIE LE PALAIS-ROYAL

Monsieur le baron, je vous le demande ? Tiens-tu, Taranne ? criait en ce moment Montaubert ; c'inquante ! Taranne ? grommela M. de Barbanchois. Ce n'est pas un homme, c'est une rue !

Cidalise ne se formalisa point. Elle prit la boîte et toucha d'un geste caressant le vieux menton du gentilhomme indigné. Puis elle fit une pirouette et s'éloigna. — Ou allons-nous ? répéta M. de Barbanchois, qui souffrait. Que dirait le feu roi s'il voyait de pareilles choses ? Au lansquenet : — Perdu, Chaverny, encore perdu ! — C'est égal, j'ai ma terre de Chaignelles. Je tiens tout ! — Son père était un digne soldat, dit le baron de Barbanchois. A qui appartient-il ? — A M. le prince de Gonzague. — Dieu nous garde des Italiens ! — Les Allemands valent-ils mieux, monsieur le baron ? Un comte de Horn roué en grève pour assassinat ! — Un parent de son altesse ? Où allons-nous ? — Je vous dis, monsieur le baron, qu'on finira par s'égorger en plein midi dans les rues ! — Eh ! monsieur le baron, c'est déjà commencé. N'avez-vous point lu les nouvelles ? Hier une femme assassinée près du Temple, la Lauvet, une agiotieuse. — Ce matin, un commis du trésor de la guerre, le sieur Sandrier, retiré de la Seine au pont Notre-Dame. — Pouvait-on parler tout haut de cet Ecossais maudit, prononça tout bas M. de Barbanchois. — Chut ! fit de la Hunaudaye ; c'est le onzième depuis huit jours ! — Ortol, Ortol, à la rescousse ! crient en ce moment les joueurs. Le gros petit traitant parut à l'entrée de la tente. Il avait le masque ; et son

costume, d'une richesse grotesque, lui avait fait dans le bal un haut succès de rire : — C'est étonnant, dit-il, tout le monde me connaît ! — Il n'y a pas deux Oriol ! s'écria Navailles. — Ces dames trouvent que c'est assez d'un ! fit Nocé. — Jaloux ! s'écria-t-on de toutes parts en riant. Oriol demanda : — Messieurs, n'avez-vous point vu Nivelte ? — Dire que ce pauvre ami, déclama Gironne, sollicite en vain depuis huit mois la place de financier bafoiné et dévoré auprès de notre chère Nivelte ! — Jaloux ! dit-on encore. — As-tu vu d'Hoziere, Oriol ? — As-tu les parshemins ? — Oriol, sais-tu le nom de l'aïeul que tu vas envoyer aux croisades ? Et les rires d'éclatèrent. M. de Barbanchois joignait les mains ; M. de la Hunaudaye disait : — Ce sont des gentilshommes, monsieur le baron, qui raillent ces saintes choses ! — Où allons-nous, Seigneur, où allons-nous ! — Peyrolles, dit le petit traitant qui s'approcha de la table, je vous fais les cinquante louis puisque c'est vous ! mais relevez vous manchettes. — Plait-il ? fit le factotum de M. de Gonzague, je ne plaisante qu'avec mes égaux, mon petit monsieur. Chaverny regarda les laquais derrière le Perron du régent. — Parbleu ! murmura-t-il, ces co-

quins ont l'air de s'ennuyer là-bas. Va les chercher, Taranne, pour que cet honnête M. de Peyrolles ait un peu avec qui plaisanter. Le factotum n'entendit point cette fois. Il ne se fâchait qu'à bonnes enseignes. Il se contenta de gagner les cinquante louis d'Ortol. — Et du papier ! disait le vieux Barbanchois, toujours du papier ! — On nous paye nos pensions en papier, baron ! — Et nos fermages. Que représentent ces chiffons ? — L'argent s'en va. — L'or aussi. Voulez-vous que je vous dise, baron, nous marchons à une catastrophe. Monsieur mon ami, repartit la Hunaudaye en serrant furtivement la main de Barbanchois, nous y marchons ; c'est l'avis de madame la baronne. Parmi les clameurs, les rires et les quolibets croisés, la voix d'Ortol s'éleva de nouveau. — Connaissez-vous la nouvelle, demanda-t-il, la grande nouvelle ? — Non, voyons, la grande nouvelle. — Je vous la donne en mille. Mais vous ne devineriez pas. — M. Law s'est fait catholique ? — M<sup>me</sup> de Berri boit de l'eau ? — M. du Maine a fait demander une invitation au régent ? Et cent autres impossibilités. — Vous n'y êtes pas, dit Ortol, vous n'y êtes pas, très chers, vous n'y serez jamais ! M<sup>me</sup> la princesse de Gonzague, la veuve inconsolable de M. de Nevers, Artémise vouée au deuil éternel... A ce nom de M<sup>me</sup> la princesse de Gon-

zague, tous les vieux gentilshommes avaient dressé l'oreille. — Eh bien, reprit Ortol, Artémise a fini de boire la cendre de Mausole. M<sup>me</sup> la princesse de Gonzague est au bal. On se récria ; c'était chose incroyable. — Je l'ai vue, affirma le petit traitant, de mes yeux vus, assise auprès de la princesse palatine. Mais j'ai vu quelque chose de plus extraordinaire encore. — Quoi donc ? demanda-t-on de toute part. Oriol se rengorgea. Il tenait le dé. — J'ai vu, reprit-il, et pourtant je n'avais pas la berluie, et j'étais bien éveillé, j'ai vu M. le prince de Gonzague refusé à la porte du régent. On fit silence. Cela intéressait tout le monde. Tout ce qui entourait cette table de lansquenet attendait sa fortune de Gonzague. — Qu'y a-t-il d'étonnant à cela ? demanda Peyrolles. Les affaires de l'Etat... A cette heure, Son Altesse royale ne s'occupe point des affaires de l'Etat. — Cependant si un ambassadeur... — Son Altesse Royale n'était point avec un ambassadeur. — Si quelque caprice nouveau... — Son Altesse Royale n'était pas avec une dame. C'était Ortol qui faisait ces réponses nettes et catégoriques. La curiosité générale grandissait. — Mais avec qui donc était Son Altesse Royale ? — On se le demandait, repartit le petit traitant ; M. de Gonzague lui-même s'en informait avec beaucoup de mauvaise humeur.

— Et que lui répondaient les valets ? interrogea Navailles. — Mystère, messieurs, mystère ! M. le régent est triste depuis certaine missive qu'il reçut d'Espagne. M. le régent a donné ordre aujourd'hui d'introduire par la petite porte de la cour des Fontaines un personnage qu'aucun de ses valets ordinaires n'a vu, sauf Blondeau, qui a cru entrevoir dans le second cabinet un petit homme tout noir de la tête aux pieds, un bossu. — Un bossu ! répéta-t-on à la ronde ; il en pleut, des bossus ! — Son Altesse Royale s'est enfermée avec lui. Et Lafare et Brissac, et la duchesse de Phalaris elle-même ont trouvé porte close. Il y eut un silence. Par l'ouverture de la tente, on pouvait apercevoir les fenêtres éclairées du cabinet de Son Altesse. Ortol regarda de ce côté par hasard. — Tenez ! tenez ! s'écria-t-il en étendant la main ; ils sont encore ensemble. Tous les yeux se tournèrent à la fois vers les fenêtres du pavillon. Sur les rideaux blancs, la silhouette de Philippe d'Orléans se détachait ; il marchait. Une autre ombre indécise, placée du côté de la lumière semblait l'accompagner. Ce fut l'affaire d'un instant : les deux ombres avaient dépassé la fenêtre. Quand elles revinrent, elles avaient changé de place en tournant. La silhouette du régent était vague, tandis que celle de son mystérieux compagnon se dessinait avec netteté sur le rideau ; quelque chose de difforme : une grosse bosse sur un petit corps, et de longs bras qui gestuculaient avec vivacité.

Tricotense Américaine 134, cours Lafayette, Lyon. Bas noirs d'aniline indégorgeable à 0,05 c. le pouce. Tous nos bas étant faits avec des cotons moulins teints en flottes bien lavées, ne gardent aucun acide de teinture ; nous pouvons garantir leur durée. Nous les réantons à 0,70 c.

D<sup>r</sup> DUCHARME 3, Cours de la Liberté, 3. Maladies de la peau, des voies urinaires et contagieuses. Traitement spécial des Ulcères. Cabinet : de 9 à 11 h. et de 1 h. 1/2 à 4 h.

CH. MORETTON & C<sup>o</sup> Place des Jacobins LYON Successeurs de VIENNET. Vente et location de Pianos et Orgues de tous fabricans, aux conditions les plus avantageuses, au comptant et à crédit.

INSTITUTION DE DEMOISELLES Dirigée par M<sup>me</sup> MIRAMAND CLASSE ENFANTINE LYON, Rue Servient, 18, LYON. Leçons particulières. — Préparations aux divers examens.

Théâtre des Célestins TOUS LES SOIRS A 8 HEURES et Dimanches et Fêtes en Matinée à 1 heure 1/2 LE VOYAGE DE SUZETTE Opérette-Féerie en 5 actes et 11 tableaux, paroles de MM. CHIVOT et DURU musique de M. Léon VASSEUR.

Avis aux Commerçants NOUVEAU TARIF GÉNÉRAL des Douanes Françaises Appliqué à partir du 1<sup>er</sup> février 1892 en vertu de la loi du 11 janvier 1892.

CAISSE MUTUELLE des FAMILLES Siège social : 32, rue Centrale, LYON. ASSURANCES & RECONSTITUTION DE CAPITAUX Avances sur Titres, Ouverture de Crédit à ses sociétaires.

PREMIÈRE QUALITÉ THÉ des MANDARINS THÉ des MANDARINS DÉPÔTS A LYON :

ÉLECTIONS MUNICIPALES Affichage et Distribution ADRESSES DES ÉLECTEURS SUR ENVELOPPES ET SUR BANDES Distributeurs spéciaux pour Bulletins de Vote AGENCE V<sup>OR</sup> FOURNIER (AGENCE LYONNAISE DE PUBLICITÉ) LYON, 14, Rue Confort, 14, LYON

VIENT DE PARAÎTRE Une Nouvelle Édition du WAGON INDICATEUR DES CHEMINS DE FER CONTENANT LE Nouveau Tarif des Billets simples et aller et retour et tous les changements survenus depuis le 15 Avril.

VILLA MÉDICALE ET DE CONVALESCENCE à MEYZIEU (Isère), près LYON. Recommandée pour MALADIES NERVEUSES PARALYSIES DIVERSES, AFFECTIONS CHRONIQUES, ETC.

VERZIER, place Carnot, 10. ROUSSET, r. des Archers, 4. GRANGE, rue Servient, 4. ALLEX, c. de la Liberté, 63. VARLOT, rue Romarin, 3. SALLOT, rue Molière, 16. DEVAUX, rue Gentil, 12. COLOMB, cours Morand, 22. ESPARVIER, r. St-Jean, 41. Georges MILLE, r. Algérie, 22. A Villeurbanne : PAYAN, place des Maisons-Neuves, 20. Demi-Lune : CHEVALIER, 3, route du Pont-d'Alai. Oullins : JULLIARD, 26, grande-rue d'Oullins. A Monplaisir : A. ROUX (Epicierie Parisienne), route de Grenoble, 65.

TIMBRES EN CAOUTCHOUC EN TOUS GENRES Tampons encrés et encres à tampon de toutes nuances PRIX TRÈS RÉDUITS PETITS DOCKS DU COMMERCE LYON — 12, rue Confort, 12 — LYON

ENSEIGNES PEINTES Dans les Gares des Funiculaires LYON-CROIX-ROUSSE, LYON-FOURVIERE 20 fr. le mètre carré par an, Peinture et Impôt compris. S'adresser à l'Agence V. FOURNIER, r. Confort, 14

BOURSE DE LYON Du 26 Avril 1892. FONDS D'ÉTAT 3 1/2 Français... 96 60. Crédit Lyonnais... 359 37. An porteur... 81 25. Mobilier Espagnol... 31 25. Amortissable... 105 75. B. Pays hongrois... 31 25. 4 1/2 1883... 105 75. Banq. Esc. Paris... 558 75. Italien 5 0/0... 88 75. Banque ottomane... 558 75. Espagne 4 0/0... 85 25. Banque P.-Autric... 610 37. Hongrie 4 0/0... 93 50. Société romaine... 605 25. Autriche 4 0/0... 105 75. Paris-Lyon-Médit... 445 62. Russe 5 0/0... 105 75. Andalous... 415 25. 4 0/0... 61 25. Cadix-Portugal... 210 62. 5 0/0... 93 85. Lombard-Vénitien... 210 62. 4 0/0... 92 80. Méditerranée... 145 62. D. C. Ottom. A. D. 19 80. Nord de l'Espagne... 145 62. Dette égypt. an... 161 25. Obligat. priv. 453 25. Canal de Suez... 210 62. Portugal 3 0/0... 27 35. Paris fondat... 425 50. 4 1/2 1863... 425 50. Canal interoc... 425 50. Crédit foncier... 425 50. Société f. lyon... 321 25.

BOURSE DE PARIS Du 26 Avril 1892. DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE. COURS DE CLOTURE. 3 0/0 Français... 96 70. 3 0/0 nouveau... 96 80. 3 0/0 amort. ex... 97 75. 4 1/2 1883... 105 75. TELEGRAPHIQUE PRIVÉE. CLOTURE D'HIER. 3 0/0 Français... 96 70. 3 0/0 nouveau... 96 72. 3 0/0 amort. ex... 97 75. 4 1/2 1883... 105 75. COURS DES VALEURS EN BANQUE. ACTIONS. Trifail... 367 50. Alpines... 138 75. Tharsis... 121 25. Laneta... 105 75. Hwa-Bankowa... 31 25. Obligations. N.-E. Hongrois... 500. Furstenberg... 460. Pottendorf... 460. Lots Turcs... 210. Charkya... 210. Saïo... 210.

APRÈS BOURSE Du 26 Avril. 3 0/0 français... 96 82. 4 1/2... 105 75. Italien... 88 75. Extérieure... 58 55. Hongrie... 93 43. Russie 1891... 75 81. Orient... 75 75. Portugal... 27 18. Egypte unifiée... 491 87. Banque ottom... 555 33. BOURSES ÉTRANGÈRES. LONDRES. Consol. anglais... 96 37. Italien... 88 75. Berlin. Rouble... 201 1/2. Russie 80... 92 40. Egypte... 482 1/2. Vienne. Crédit autrichien... 315 50. CONDITION DES SOIES D'AUBENAS. Organisations : 1<sup>re</sup> qualité, 178 ; 2<sup>e</sup> qualité, 168 ; 3<sup>e</sup> qualité, 148. Poids : 491. — Trames : 198. Dernier numéro placé 125. Total du 1<sup>er</sup> au 25 : 11934 kilos. DÉPÊCHE DE LA VILLETTE Du 26 Avril 1892. Veaux. — Amenés, 181 ; vendus, 434 ; poids moyen, 78 ; 1<sup>re</sup> qualité, 178 ; 2<sup>e</sup> qualité, 168 ; 3<sup>e</sup> qualité, 148. — Prix extrêmes, de 118 à 198. Vente mauvaise.

MARCHÉ AUX BESTIAUX A LYON-VAISE. — 26 Avril 1892. Bœufs. — Amenés, 915 ; vendus, 706 ; renvoi 109. — Prix payés : de 130 à 164 fr. les 100 kilos, droits d'octroi non compris. Veaux. — Amenés, 383 ; renvoi, 00. — Prix payés : de 90 à 110 fr. les 100 kilos, droits d'octroi compris. MARCHÉ ORDINAIRE, marchandise assez bonne, prix toujours en légère hausse sur les bœufs. ÉTAT-CIVIL DE LYON. INHUMATIONS. Premier arrondissement. — Veuve Lannoy, née Bissuel, rentière, 72 ans, place de la Comédie, 27, f. 9 h. — Eugène Combarousse, camionneur, 37 ans, rue de la Vieille, 15, f. 11 h. — Claude Ogier, sans profession, 44 ans, rue Magneval, 118, f. 3 h. — Laurent Pellanda, sans profession, 50 ans, rue Rozier, 6, f. 5 h. Deuxième arrondissement. — Epoque Duchene, née Bel, ménagère, 48 ans, rue Smith, 6, f. 6 h. m. — Cécile Combet, domestique, 20 ans, Hôtel-Dieu, f. 5 h. — Louis Gaydant, rentier, 81 ans, rue Confort, 24, f. 7 h. — Claudine Lenoble, rentière, 73 ans, rue Dubois, 19, f. 9 h. — Aimé Martinat, capitaine au 39<sup>e</sup> de ligne, 48 ans, hôpital militaire, f. 11 h. — Epoque Gaudon, née Patein, sans profession, 45 ans, rue d'Égypte, 5, f. 2 h. — Epoque Cardinal, née Anselme, sans profession, 60 ans, Hôtel-Dieu, f. 10 h. — Veuve Chanal née Combet, employée, 49 ans, Charité, f. 4 h. — Antonin Degaudenzi, 2 ans, rue Charité, f. 8 h. — Guillaume Lacharrière, rentier 88 ans, rue des Archers, 7, f. 1 h. — Epoque Poncet, née Tourret, sans profession, 50 ans, Hôtel-Dieu, f. 6 h. — Epoque Chataway, née Pellet, sans profession, 54 ans, Hôtel Dieu, f. 9 h. Troisième arrondissement. — Veuve Dornegre, née Monnin, couturière, 69 ans, rue de la Vigilance, 6, f. 5 h. Quatrième arrondissement. — Jeanne Gros, sans profession, 78 ans, rue Claude-Joseph Bonnet, 27, f. 7 h. — Victor Charjedi, peintre, 19 ans, Hôpital, f. 8 h. — François Giraud, un mois, mouste Rey, 7 et 9, f. 9 h. — Epoque Preat, née Brousse, ménagère, 68 ans, rue Joseph-Soulay, 35, f. 5 h.

VERMOREL A VILLEFRANCHE (Rhône) 350 1<sup>ers</sup> prix et médailles. — Décoré du Mérite agricole. Pulvérisateur « ÉCLAIR » Contre le MILLEPIEU Et la Maladie des Pommes de Terre. L'ÉCLAIR, n° 1, 40 fr. L'ÉCLAIR, n° 2, 30 fr. LA TORPILLE de 1892 NOUVELLE SOUFREUSE DEMANDER LES TARIFS DÉPÔT à LYON chez MM. RIVOIRE père et fils, 16, rue d'Algérie. A FAÇON Chapeaux et Capotes, bonnets et coiffures, deuil, etc., Parures p<sup>er</sup> Soirées, en fantaisies en tous genres, Braderies et Tapisseries. — Prix réduits. Rue de la République, 81, au fond de la 4<sup>e</sup> cour, à gauche, au 4<sup>e</sup>.

LE PASSE-TEMPS (20<sup>e</sup> ANNÉE) LYON, 14, rue Confort, 14, LYON. Seul Journal Artistique & Littéraire VENDU DANS LES THÉÂTRES DE LYON. ABONNEMENTS. Un An... 8 francs. Six Mois... 4. Trois Mois... 2. Voir dans le numéro de cette semaine LE PORTRAIT ET LA BIOGRAPHIE DE M. CATULLE MENDES. Prix du numéro : 15 centimes. AVIS. Nous rappelons aux Sociétés patriotiques, de tir, gymnastique, natation, aux Sociétés littéraires et musicales, aux organisations de mutualité, aux Syndicats et aux Comités politiques, que l'ECHO DE LYON insérera toujours avec plaisir toutes leurs communications et documents.